ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

# Norme de formation par l'apprentissage – Registre

## Technicien ou technicienne de motocyclettes

310G

## De quoi s'agit-il?

Le Cahier de normes de formation par l'apprentissage énumère toutes les compétences que vous devez posséder pour exercer votre métier en Ontario. Rédigé sous forme d'énoncés, il décrit comment vous, l'apprenti(e), devez utiliser chaque compétence pour démontrer que vous avez l'avez acquise.

## Votre formation d'apprenti(e)

- Informez le personnel du ministère de la Formation et des Collèges et Universités **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat de formation, surtout si vous changez de parrain.
- Revoyez le Cahier de normes de formation régulièrement avec votre formateur et votre parrain pour suivre vos progrès.
- Notez vos heures de travail avec exactitude.
- Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.

- Payez votre cotisation annuelle à l'Ordre des métiers de l'Ontario et restez membre en règle de l'Ordre.

## Comment remplir votre Cahier de normes

Vous avez besoin de deux types de signatures dans votre Cahier de normes :

**Attestation de compétences**
**Vous et votre formateur** devez signer chaque compétence exigée pour attester que vous l'avez acquise.

**Attestation des ensembles de compétences**
Après avoir signé toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, **votre parrain** doit apposer sa signature dans la case située à la fin de chaque ensemble de compétences pour attester que vous avez acquis cet ensemble de compétences.

Les cases ombrées de votre Cahier de normes indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur ou votre parrain. On vous encourage toutefois à remplir ces cases dans le cadre de votre formation.

## Si vous changez de parrain

- Si vous changez de parrain, vous devez en aviser immédiatement le ministère de la Formation et des Collèges et Universités parce qu'il vous faudra signer un nouveau contrat d'apprentissage enregistré.
- Inscrivez les renseignements sur votre parrain initial dans le Dossier du parrain #1 (le parrain qui a signé votre contrat d'apprentissage enregistré initial).

**Ce document appartient à l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur de ce Cahier de normes et représente son dossier de formation officiel. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.**

# Voies de l'apprentissage vers un certificat de qualification

**Phase 1: Inscription**

**Soumettre la demande de formation en apprentissage à un bureau régional d'Emploi Ontario offrant des services d'apprentissage**

**Le ministère enregistre le contrat d'apprentissage signé par l'apprenti ou l'apprentie et le parrain**

**Soumettre la demande d'adhésion à l'Ordre (cours d'apprentissage)** avec la cotisation annuelle

**Phase 2: Apprentissage**

**Obtenir la norme de formation par l'apprentissage auprès de l'Ordre**
ordredesmetiers.ca/normes-de-formation

**Suivre la formation en milieu de travail**

*Suivre la formation en milieu de travail énoncée dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage établie par l'Ordre*

**Suivre la formation en classe**

*Suivre la formation en classe énoncée dans la norme de formation en établissement établie par l'Ordre auprès d'un agent responsable de la formation approuvé*

Demeurer membre de l'Ordre

**Soumettre une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti au ministère**

**Le ministère délivre un certificat d'apprentissage**

**Phase 3: Certification**

Métiers sans examen — Métiers avec examen*

**L'Ordre active une adhésion de 12 mois dans la catégorie candidats compagnons**

**Communiquer avec l'Ordre afin de verser le paiement pour l'examen du certificat de qualification**

**Communiquer avec le ministère afin de passer l'examen du certificat de qualification**

**Passer l'examen du certificat de qualification**
**La note de passage est de 70 % ou plus**

**L'ordre délivre un certificat de qualification et accorde une adhésion dans la catégorie Compagnons**

**LÉGENDE**

Ordre des métiers de l'Ontario → **Ordre**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités → **Ministère**

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge), de subventions incitatives et de prêts

Le parrain peut présenter une demande de crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (dans des métiers particuliers) et d'autres subventions incitatives

Pour obtenir de l'information à l'égard de la preuve d'achèvement requise pour un métier en particulier, communiquer avec le bureau régional d'Emploi Ontario offrant des services d'apprentissage
http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr

Télécharger le Guide de préparation à l'examen afin de se préparer à passer l'examen du certificat de qualification
http://www.ordredesmetiers.ca/ressources/marche-a-suivre-pour-lexamen

En cas d'échec, une reprise est autorisée 15 jours après la date d'examen précédente. Des frais d'examen sont exigés à chaque tentative. La lettre des résultats de l'examen indique les forces et les faiblesses afin d'aider à la préparation de la prochaine tentative

L'apprenti ou l'apprentie peut présenter une demande pour une Prime à l'achèvement de la formation d'apprenti

Le parrain peut présenter une demande de prime à l'intention des employeurs pour l'achèvement de la formation d'apprenti

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, consulter :
http://www.ordredesmetiers.ca/ressources/marche-a-suivre-pour-lexamen

Version: 2015-12-01

ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Nom de l'apprenti ou de l'apprentie : _____

Adresse : _____

_____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Métier : _____

**N° du contrat d'apprentissage enregistré conclu avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités :**

**N° de membre de l'OMO :**

Ce document est la propriété de l'apprenti ou de l'apprentie dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Vous devez devenir membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Apprentis et le demeurer tout au long de votre formation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'adhésion à l'Ordre des métiers, veuillez consulter le site Web de l'Ordre à l'adresse www.ordredesmetiers.ca.

310G V 200

© Ordre des métiers de l'Ontario

**TABLE DES MATIÈRES** **PAGE**

Modalités du contrat d'apprentissage enregistré ..... 1

Introduction au registre ..... 2

Rôles et responsabilités ..... 3
- Rôles et responsabilités de l'Ordre des métiers de l'Ontario et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités ..... 3
- Rôles et responsabilités des apprentis ..... 4
- Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs ..... 5

Sécurité ..... 6

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes ..... 7
- Champ d'exercice ..... 7
- Lignes directrices du programme ..... 7
- Exigences du programme ..... 7
- Classification comme métier à accréditation obligatoire ou facultative ..... 7
- Résumé des compétences essentielles ..... 8

Formation des apprentis – conseils à l'intention des apprentis, des superviseurs et des formateurs ..... 9

Avis de collecte de renseignements personnels ..... 12

Profil de l'analyse des compétences (tableau de la LARP) ..... 13 à 21

Liste de formateurs ou formatrices ..... 22

**ENSEMBLES DE COMPÉTENCES**

U4130.0 Se protéger et protéger les autres ..... 23
U4131.0 Mise en application des pratiques et méthodes de travail générales ..... 27
U4132.0 Effectuer un diagnostic préliminaire ..... 31
U4133.0 Diagnostiquer les défectuosités des moteurs à deux temps et à quatre temps et les réparer (mécanique) ..... 33
U4134.0 Diagnostiquer les défectuosités du système d'alimentation à carburateur et les réparer ..... 42
U4135.0 Diagnostiquer les défectuosités d'un circuit d'injection de carburant et les réparer ..... 48
U4136.0 Diagnostiquer les défectuosités du circuit de refroidissement et les répare ..... 54
U4137.0 Diagnostiquer les défectuosités du circuit d'échappement et les réparer ..... 57
U4138.0 Diagnostiquer les défectuosités de la transmission et les réparer ..... 59
U4139.0 Diagnostiquer les défectuosités du système de direction et les réparer ..... 66

© Ordre des métiers de l'Ontario

U4140.0 Diagnostiquer les défectuosités de la suspension avant et les réparer.....69
U4141.0 Diagnostiquer les défectuosités de la suspension arrière et les réparer.....72
U4142.0 Diagnostiquer les défectuosités des freins mécaniques et les réparer .....75
U4143.0 Diagnostiquer les défectuosités des freins hydrauliques et les réparer.....79
U4144.0 Diagnostiquer les défectuosités des pneus et des roues et les réparer .....83
U4145.0 Diagnostiquer les défectuosités du circuit de charge et les réparer .....86
U4146.0 Diagnostiquer les défectuosités du circuit de démarrage électrique et les réparer .....88
U4147.0 Diagnostiquer les défectuosités du circuit d'allumage et les réparer.....91
U4148.0 Diagnostiquer les défectuosités des accessoires électriques et les réparer.....96
U4149.0 Diagnostiquer les défectuosités des châssis et de leurs composants et les réparer .....99
U4150.0 Faire l'entretien des composants du cadre .....100
U4151.0 Diagnostiquer les défectuosités du side-car et les réparer.....103

Définitions ..... 105
Prêt à passer l'examen?..... 110
Directives pour consigner un changement de parrain ..... 111
Dossier de changement de parrain ..... 112

Annexes relatives à l'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage.....(Annexe A)
Attestation de fin d'apprentissage.....(Annexe B)
Attestation de compétences à l'intention des parrains ..... (Annexe C)
Centres d'apprentisage du MFCU en Ontario..... (Annexe D)

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, veuillez cliquer sur le lien suivant : www.ordredesmetiers.ca.

© 2013, Ordre des métiers de l'Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de l'Ordre des métiers de l'Ontario.

## MODALITÉS DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ENREGISTRÉ

**L'apprenti(e) convient :**

- **d'informer le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- de suivre les directives licites du parrain et du formateur ou de la formatrice et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage (registre) du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par l'Ordre;
- d'obtenir auprès du parrain et des formateurs ou formatrices la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.

**Le parrain convient :**

- de s'assurer que l'apprenti(e) suive la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par l'Ordre;
- de s'assurer que les formateurs ou formatrices confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- de suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs ou formatrices lorsque le parrain et la formatrice ou le formateur ne sont pas la même partie.

| RESSOURCE | LIEN |
|---|---|
| Programme du Sceau rouge | **www.red-seal.ca** |
| Ministère de la Formation et des Collèges et Universités | **www.tcu.gov.on.ca** |
| Emploi Ontario | **www.tcu.gov.on.ca** |
| Service Canada | **www.servicecanada.gc.ca** |
| *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* | ***Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*** |
| Ministère du Travail de l'Ontario – Partenaires en santé et sécurité | **www.labour.gov.on.ca** |
| Conseil des nominations à l'Ordre des métiers | **www.cot-appointments.ca** |
| Essential Skills Ontario | **www.essentialskillsontario.ca** |
| Guide de préparation à l'examen | **www.ordredesmetiers.ca** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## INTRODUCTION AU REGISTRE

Le 8 avril 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) a été chargé de l'élaboration et de la mise à jour des registres dans la province de l'Ontario.

Veuillez consulter le site Web de l'Ordre des métiers à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et les plus à jour au sujet de l'Ordre : www.ordredesmetiers.ca.

Ce registre doit être utilisé par l'apprenti ou l'apprentie et son parrain comme attestation officielle de formation. Vous devez remplir ce document pour terminer votre apprentissage et recevoir votre certificat d'apprentissage.

Ce registre détermine les compétences requises pour ce métier et le programme de formation correspondant. Il a été rédigé sous forme d'énoncés qui décrivent chacune des compétences que vous devez acquérir en vue de pouvoir exercer votre métier comme il faut.

Le formateur ou la formatrice et l'apprenti ou l'apprentie doivent confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

Ce registre d'apprentissage en milieu de travail est un document que l'on remet aux apprentis ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré en Ontario. Il vise à consigner les compétences qu'un apprenti ou une apprentie a acquises dans l'exercice du métier dans lequel il ou elle est inscrit(e) ainsi que le temps de travail qu'il ou elle y a consacré. Il a été élaboré par l'Ordre des métiers de l'Ontario et est utilisé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Ce registre d'apprentissage, qui vise le métier de technicien ou technicienne de motocyclettes 310G, a été élaboré en consultation avec un groupe de représentants de l'industrie, qui peut comprendre des membres d'un conseil de métier / comité de travail connexe.

Les renseignements qui y sont présentés étaient, à notre connaissance, à jour au moment de son impression et destinés à une utilisation générale.


© Ordre des métiers de l'Ontario

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

**Ordre des métiers de l'Ontario**
En vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* (LOMOA), l'Ordre des métiers a la responsabilité :

- d'établir et de maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre;
- de délivrer des certificats de qualification et des attestations d'adhésion;
- de tenir un tableau public des membres de l'Ordre;
- de recevoir les plaintes et de faire enquête sur celles-ci et de déterminer les mesures disciplinaires à prendre;
- de créer des programmes d'apprentissage et d'établir des normes de formation et le champ d'exercice de chaque métier;
- d'effectuer des évaluations d'équivalence professionnelle;
- de fixer les ratios compagnon-apprenti;
- de veiller au respect de la loi (LOMOA) et de la réglementation;
- de promouvoir les métiers spécialisés et d'effectuer des travaux de recherche.

Pour toute question liée à votre adhésion à l'Ordre dans la catégorie Apprentis, vous devez communiquer directement avec l'Ordre des métiers au 647 847-3000 ou au numéro sans frais 1 855 299-0028.

**Ministère de la Formation et des Collèges et Universités**
Il lui incombe :

- d'enregistrer les contrats d'apprentissage;
- de déterminer les personnes qui sont autorisées à offrir de la formation par l'apprentissage;
- d'approuver les agents de formation;
- de délivrer des certificats d'apprentissage;
- d'administrer les examens sanctionnés par un certificat de qualification;
- de promouvoir les métiers spécialisés et l'apprentissage;
- d'élaborer des politiques et d'effectuer des évaluations et des travaux de recherche;
- de faire adopter des règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec le bureau de l'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région.


© Ordre des métiers de l'Ontario

**Rôles et responsabilités des apprentis**

Un apprenti ou une apprentie est une personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré avec un parrain afin de recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par l'Ordre des métiers.

À titre d'apprenti ou d'apprentie, vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage.

Étapes

1. Vous devez devenir membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Apprentis et le demeurer tout au long de votre formation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'adhésion, veuillez consulter le site Web de l'Ordre des métiers à l'adresse www.ordredesmetiers.ca.

2. À titre d'apprenti ou d'apprentie, vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établies dans le présent registre, qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur ou formatrice.

3. De plus, vous devez veiller à ce que votre parrain actuel remplisse et signe votre attestation de compétences une fois que vous aurez démontré posséder toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre. Une fois que c'est fait, nous vous recommandons de remettre le registre au bureau du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région.

4. Vous devez informer le personnel du bureau du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région de toute modification aux renseignements suivants :

    - l'adresse de votre parrain;
    - vos nom et adresse;
    - le nom de votre parrain, notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un nouveau parrain.

5. Une fois que vous avez acquis les compétences et les ensembles de compétences indiqués dans les zones non ombrées du présent document, vous devez remettre l'attestation de fin d'apprentissage (veuillez consulter l'annexe B) et votre registre dûment signé au bureau du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région.


© Ordre des métiers de l'Ontario

**Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs**

Les registres déterminent les compétences à acquérir en milieu de travail pour un métier donné ainsi que le programme de formation correspondant.

Le présent registre a été rédigé sous forme d'énoncés concis qui décrivent chacune des compétences que doit acquérir l'apprenti ou l'apprentie en vue de pouvoir exercer son métier comme il faut. Être compétent signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise.

En utilisant ce registre, les formateurs pourront s'assurer que les apprentis acquièrent les compétences nécessaires à leur métier.

Les formateurs et les apprentis doivent valider les compétences acquises avec succès en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié.

Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du formateur ou de la formatrice ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti ou de l'apprentie.

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.


© Ordre des métiers de l'Ontario

## SÉCURITÉ

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et elles exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des employés et de la population. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident ou une blessure, ou y contribuer.

Il est généralement reconnu qu'une attitude sécuritaire contribue à un milieu sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique pour tous.

Les gens de métier sont probablement, parmi toute la main-d'œuvre, les travailleurs les plus exposés aux dangers; en conséquence, ils doivent bien connaître et appliquer la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements traitant de la sécurité personnelle, ainsi que les règles de sécurité personnelle pertinentes à chaque tâche.

**Aspects juridiques et administratifs de la sécurité**

La prévention des accidents et le maintien de conditions de travail sécuritaires sont des responsabilités qui reviennent à l'employeur et à l'employé.

**Responsabilités de l'employeur – L'employeur doit :**

- installer et entretenir du matériel de sécurité et des dispositifs de protection;
- s'assurer que l'on porte des vêtements de travail sécuritaires;
- appliquer des méthodes de travail sécuritaires;
- fournir des dispositifs de protection pour les machines, le matériel et les outils;
- se conformer à tous les règlements sur la prévention des accidents;
- former les employés sur l'utilisation sécuritaire du matériel.

**Responsabilités de l'employé – L'employé doit :**

- travailler conformément aux règlements sur la sécurité ayant trait au milieu du travail;
- travailler de manière sécuritaire pour lui-même, pour ses collègues et pour le public.

**Responsabilités de l'Agence pour la santé et la sécurité au travail :**

- L'Agence pour la santé et la sécurité au travail (ministère du Travail de l'Ontario) effectue des inspections périodiques des milieux de travail afin de s'assurer du respect des règlements de sécurité de l'industrie.


© Ordre des métiers de l'Ontario

## RÉSUMÉ DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Le champ d'exercice du métier de technicien ou technicienne de motocyclettes est décrit à l'article 15 du Règlement de l'Ontario 277/11 pris en application de la LOMOA.

Le champ d'exercice de technicien ou technicienne de motocyclettes est disponible à : http://www.ontario.ca/laws/regulation/110277 (en anglais seulement)

*Bien que le registre se fonde sur la portée du champ d'exercice décrit dans le règlement (article 15 du Règlement de l'Ontario 277/11 pris en application de la LOMOA), le registre ne prétend ni augmenter ni modifier la portée du champ d'exercice fourni dans le règlement.*

**Lignes directrices du programme**

**Durée de la formation en milieu de travail**
L'industrie a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit suivre **5520** heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

**Durée de la formation en établissement**
L'industrie a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit suivre **480** heures de formation en établissement pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

**Ratio compagnon-apprenti**
Même si certains métiers régis par la LOMOA sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti (ratios) fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait **pas** partie. L'industrie a plutôt recommandé un ratio exigé de compagnon-apprenti de un (1) compagnon (ou de personnes considérées comme telles) pour un (1) apprenti pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

**Classification comme métier à accréditation obligatoire ou facultative**
Les règlements pris en application de la LOMOA régissent les métiers réglementés en Ontario et leur classification dans la catégorie « à accréditation obligatoire » ou la catégorie « à accréditation facultative ». Le métier de **Technicien ou Technicienne de Motocyclettes** est un métier à accréditation OBLIGATOIRE.

**Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage**
L'apprenti ou l'apprentie doit :

- acquérir toutes les compétences obligatoires (non ombrées) énoncées dans le registre;
- terminer la formation en classe décrite dans la norme de formation en établissement approuvée par l'industrie et le MFCU.

Il incombe à l'apprenti ou à l'apprentie de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme soit d'un registre, soit d'un sommaire de la formation de l'Ordre des métiers de l'Ontario. Le parrain et le formateur ou la formatrice doivent le signer une fois que l'apprenti ou l'apprentie a acquis les compétences liées au métier visé.


© Ordre des métiers de l'Ontario

**Compétences essentielles**

Certaines compétences s'avèrent essentielles au travail, dans les études et dans la vie de tous les jours. Elles fournissent les bases nécessaires à l'apprentissage de toutes les autres compétences et permettent aux gens d'évoluer sur le plan professionnel et de s'adapter au changement dans leur milieu de travail. Grâce à des recherches approfondies, le gouvernement du Canada et d'autres organismes nationaux et internationaux ont établi et validé neuf compétences essentielles. Ces compétences sont mises en application de différentes façons dans presque toutes les professions et dans la vie quotidienne.

Divers outils approuvés par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) ont été mis au point dans le but de soutenir les apprentis dans le cadre de leur formation et de mieux les préparer à une carrière dans les métiers. On peut utiliser ces outils de façon autonome ou avec l'aide d'une personne de métier, d'un formateur ou d'une formatrice, d'un employeur, d'un enseignant ou d'une enseignante ou d'un mentor pour :

- comprendre comment les compétences essentielles sont utilisées dans les métiers;
- se renseigner sur les points forts et les points à améliorer à l'égard d'une compétence essentielle donnée;
- parfaire ses compétences essentielles et accroître ses chances de succès dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

On trouvera un lien vers le profil complet des compétences essentielles des métiers désignés Sceau rouge à l'adresse www.red-seal.ca.


© Ordre des métiers de l'Ontario

## FORMATION DES APPRENTIS

**Conseils à l'intention des apprentis**

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez des habitudes de travail sécuritaires.
- Utilisez votre registre d'apprentissage comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises.
- Écoutez les suggestions de votre formateur ou formatrice.
- Parlez de vos besoins de formation avec votre parrain.
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller ou conseillère en formation, votre formateur ou formatrice ou votre parrain.
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail.
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail.
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, confirmez cet état de fait en apposant votre signature à l'endroit prévu à cette fin et veillez à ce que votre formateur ou formatrice fasse de même. De plus, veillez à ce que votre parrain appose sa signature à l'endroit prévu à cette fin une fois que vous avez démontré avoir acquis un « ensemble de compétences ».

**Parrain**

Les parrains doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de l'attestation de compétences de l'apprenti ou de l'apprentie et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

**Conseils à l'intention des parrains**

- Choisissez un formateur ou une formatrice qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti ou l'apprentie travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifié(e) ou qu'il ou elle y a accès.
- Invitez le formateur ou la formatrice à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.).
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires.
- Donnez du temps au formateur ou à la formatrice pour démontrer les compétences à l'apprenti ou à l'apprentie.
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti ou à l'apprentie pour qu'il ou elle apprenne le métier.
- Veillez à ce que l'apprenti ou l'apprentie reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document.


© Ordre des métiers de l'Ontario

- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement.
- Faites participer à la fois l'apprenti ou l'apprentie et le formateur ou la formatrice à l'élaboration du plan d'apprentissage et observez leur travail fréquemment.
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti ou l'apprentie ainsi que le formateur ou la formatrice.
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement.
- Remplissez l'attestation de compétences dès que l'apprenti ou l'apprentie a démontré avoir acquis les compétences visées.

**Formateur ou formatrice**

Un formateur ou une formatrice est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti ou l'apprentie doit se conformer en milieu de travail. Dans les métiers à accréditation obligatoire, un formateur ou une formatrice doit détenir un certificat de qualification valide et être membre de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons.

Dans les métiers à accréditation facultative, un formateur ou une formatrice est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- détenir un certificat de qualification valide et être membre de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons;
- détenir une attestation d'adhésion à l'Ordre des métiers dans la catégorie Ouvriers qualifiés;
- détenir un certificat de qualification antérieurement délivré par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités;
- détenir un certificat d'apprentissage du métier;
- avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et [ou] heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en établissement du programme d'apprentissage du métier;
- posséder une expérience de travail équivalente à celle du programme d'apprentissage (être admissible à l'adhésion à l'Ordre dans la catégorie Compagnons ou Ouvriers qualifiés) ou avoir les compétences indiquées dans le registre.


© Ordre des métiers de l'Ontario

**Conseils à l'intention des formateurs**

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis.

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail.
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti ou à l'apprentie pour qu'il ou elle apprenne le métier.
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect.
- Examinez le registre avec l'apprenti ou l'apprentie et mettez au point un plan de formation.
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement.
- Veillez à ce que l'apprenti ou l'apprentie reçoive la formation en milieu de travail présentée dans ce document.
- Encouragez l'apprenti ou l'apprentie à poser des questions et répondez-y.
- Faites preuve de patience.
- Expliquez et démontrez les compétences.
- Donnez régulièrement de la rétroaction.
- Lorsque l'apprenti ou l'apprentie a acquis des compétences, confirmez cet état de fait en apposant votre signature aux endroits prévus à cette fin.
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront s'assurer que les apprentis acquièrent les compétences qui y sont énoncées.


© Ordre des métiers de l'Ontario

## AVIS DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin de terminer votre programme. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.

2. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à l'Ordre des métiers de l'Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.

3. Le ministère recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*.

4. Si vous avez des questions au sujet de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation de vos renseignements personnels par le ministère, veuillez communiquer avec la personne suivante :

   Directeur, InfoCentre Emploi Ontario
   Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
   33, rue Bloor Est, 2e étage, Toronto (Ontario)  M7A 2S3
   Numéro sans frais : 1 800 387-5656; Toronto : 416 326-5656
   ATS : 1 866 553-6339 ou 416 325-4084


© Ordre des métiers de l'Ontario

## PROFIL DE L'ANALYSE DES COMPÉTENCES
## TECHNICIEN OU TECHNICIENNE DE MOTOCYCLETTES 310G

| *DOMAINES DE COMPÉTENCE* | *NORMES DE FORMATION EN COURS D'EMPLOI COMPÉTENCES* | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES** **U4130.0** | Déterminer les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail U4130.01 | Porter, ajuster et entretenir le matériel de protection U4130.02 | Utiliser le matériel de secours en cas d'urgence U4130.03 | Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail U4130.04 | Manœuvrer les outils et le matériel et en faire l'entretien de façon sécuritaire U4130.05 |
| | Assurer la protection contre les risques d'incendie U4130.06 | Manipuler et stocker les matières dangereuses U4130.07 | Signaler les blessures rapidement et efficacement au superviseur ou au chef du service d'entretien U4130.08 | Remplir des rapports de sécurité et d'accident U4130.09 | Respecter les consignes de premiers soins U4130.10 |
| | Identifier les véhicules en mauvais état de marche U4130.11 | | | | |
| **MISE EN APPLICATION DES PRATIQUES ET MÉTHODES DE TRAVAIL GÉNÉRALES** **U4131.0** | Effectuer un diagnostic préliminaire U4131.01 | Avoir accès aux renseignements des manuels d'entretien des constructeurs et d'autres documents relatifs à l'entretien U4131.02 | Choisir, utiliser et entretenir des outils de coupe, à main, pneumatiques et électriques U4131.03 | Manœuvrer le matériel d'atelier et en faire l'entretien U4131.04 | Manœuvrer et faire l'entretien des instruments de mesure dimensionnels U4131.05 |
| | Choisir le matériel de soudage oxyacétylénique, à l'arc, à électrode métallique sous protection gazeuse (MIG) et à électrode de tungstène sous protection gazeuse (TIG), le manœuvrer et en faire l'entretien U4131.06 | Remplacer les dispositifs de fermeture et d'étanchéité U4131.07 | Choisir et remplacer ou réparer les fils électriques et les connecteurs U4131.08 | Mettre en appplication les techniques de diagnostic U4131.09 | Exercer les tâches relatives aux relations avec la clientèle U4131.10 |
| | Procéder au démontage, à la tenue du cahier de bord, à la protection et au stockage des composants U4131.11 | Documenter les mesures et les défauts notés durant l'inspection U4131.12 | | | |


© Ordre des métiers de l'Ontario

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **EFFECTUER UN DIAGNOSTIC PRÉLIMINAIRE** **U4132.0** | Mener un examen visuel de la motocyclette U4132.01 | Effectuer un essai sur route avec la motocyclette U4132.02 | Attribuer le problème à une pièce précise de la motocyclette U4132.03 | Rédiger des estimations préliminaires U4132.04 | Rédiger un bon de commande U4132.05 |
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES MOTEURS À DEUX TEMPS ET À QUATRE TEMPS ET LES RÉPARER (MÉCANIQUE)** **U4133.0** | Effectuer une inspection visuelle de l'extérieur du moteur U4133.01 | Écouter le moteur à l'aide d'un stéthoscope, U4133.02 | Retirer les bougies U4133.03 | Effectuer des essais de compression et des contrôles d'étanchéité U4133.04 | Effectuer un essai de pression du carter moteur U4133.05 |
| | Effectuer une inspection visuelle et tester le fonctionnement de la pompe à injection d'huile U4133.06 | Retirer les culasses et les surfaces de contact des cylindres et en effectuer une inspection visuelle U4133.07 | Enlever la calamine d'échappement accumulée sur les culasses U4133.08 | Rectifier les culasses U4133.09 | Retirer le bloc-cylindres du carter moteur U4133.10 |
| | Effectuer une inspection visuelle des composants de cylindre U4133.11 | Nettoyer et mesurer les composants de cylindre U4133.12 | Effectuer une inspection visuelle et mesurer les soupapes d'admission à lames et les soupapes d'échappement U4133.13 | Remonter par emmanchement et recalibrer les cylindres U4133.14 | Éliminer le vernis de l'alésage des cylindres U4133.15 |
| | Chanfreiner les lumières de cylindre U4133.16 | Vérifier et régler les écartements de segment de piston U4133.17 | Retirer le moteur du cadre U4133.18 | Démonter le moteur U4133.19 | Démonter, inspecter visuellement, nettoyer et mesurer des composants de vilebrequin U4133.20 |
| | Effectuer une inspection visuelle pour déceler des arêtes ébréchées ou usées et des rayures sur les soupapes d'admission rotatives U4133.21 | Effectuer une inspection visuelle pour déceler si les carters moteurs, les paliers d'appui et les coussinets sont usés, corrodés ou endommagés U4133.22 | Remplacer des composants de vilebrequin U4133.23 | Effectuer une inspection visuelle des composants de contrepoids U4133.24 | Un contrepoids et un vilebrequin dans les carters moteurs U4133.25 |
| | Réinstaller la soupape d'admission rotative dans le carter moteur U4133.26 | Remonter les composants internes de cylindre U4133.27 | Réinstaller le moteur dans le cadre d'une motocyclette U4133.28 | Purger l'air de la pompe d'injection d'huile et des conduites de remplissage d'huile et les régler U4133.29 | Remplacer les liquides U4133.30 |
| | Effectuer les réglages définitifs U4133.31 | | | | |


© Ordre des métiers de l'Ontario

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SYSTÈME D'ALIMENTATION À CARBURATEUR ET LES RÉPARER**<br>**U4134.0** | Effectuer une inspection visuelle pour déterminer si la quantité et la qualité du carburant sont suffisantes<br>U4134.01 | Effectuer un essai pour être certain qu'il s'agit du type de carburant approprié<br>U4134.02 | Effectuer une inspection visuelle et matérielle du circuit de mise à l'air libre carburant,<br>U4134.03 | Effectuer une inspection visuelle des filtres à air et de la boîte à air<br>U4134.04 | Tester le robinet d'alimentation<br>U4134.05 |
| | Inspecter et réparer ou remplacer les filtres à carburant et les conduites de carburant<br>U4134.06 | Tester le fonctionnement de la pompe à carburant<br>U4134.07 | Tester et réparer les composants du circuit électrique des pompes à carburant<br>U4134.08 | Remplacer la pompe à carburant<br>U4134.09 | Vérifier visuellement si les câbles et le tringlage de commande des carburateurs et en vérifier le fonctionnement<br>U4134.10 |
| | Retirer, remplacer et régler les câbles et le tringlage de commande des carburateurs<br>U4134.11 | Effectuer une inspection visuelle et vérifier le fonctionnement du montage et l'état des collecteurs d'admission et des raccords<br>U4134.12 | Retirer le carburateur du collecteur<br>U4134.13 | Démonter le carburateur<br>U4134.14 | Effectuer une inspection visuelle de la cuve à niveau et la nettoyer<br>U4134.15 |
| | Tester le fonctionnement du flotteur, du pointeau, des sièges de pointeau et de la cuve à niveau, les remplacer et les régler<br>U4134.16 | Effectuer une inspection visuelle des gicleurs pilote, intermédiaire et principal ainsi que des conduites d'air et de carburant dans le carburateur et les nettoyer<br>U4134.17 | Nettoyer les composants de la pompe d'accélération et en effectuer une inspection visuelle<br>U4134.18 | Nettoyer les composants de venturi de carburateur, en effectuer une inspection visuelle et les remplacer<br>U4134.19 | Remonter les composants du carburateur<br>U4134.20 |
| | Installer le carburateur sur les collecteurs d'admission<br>U4134.21 | Régler le carburateur<br>U4134.22 | | | |


© Ordre des métiers de l'Ontario

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS D'UN CIRCUIT D'INJECTION DE CARBURANT ET LES RÉPARER** **U4135.0** | Effectuer une inspection visuelle pour déterminer si la quantité et la qualité du carburant sont suffisantes U4135.01 | Effectuer un essai pour être certain qu'il s'agit du type de carburant approprié U4135.02 | Effectuer une inspection visuelle des filtres à air et de la boîte à air U4135.03 | Effectuer une inspection matérielle des composants du réservoir de carburant U4135.04 | Effectuer une inspection matérielle des conduites de carburant, des filtres en conduite, des tuyaux et des raccords U4135.05 |
| | Tester le fonctionnement de la pompe à carburant et du système de régulation de pression du carburant U4135.06 | Replacer la vanne de régulation de pression de la pompe à carburant, les tuyaux souples, les raccords, les conduites de pompe à carburant et les composants électriques U4135.07 | Tester les circuits électriques de pompe à carburant U4135.08 | Inspecter et remplacer les câbles et les tringlages U4135.09 | Inspecter et tester le fonctionnement du collecteur d'admission, des raccords et des tuyaux à dépression U4135.10 |
| | Tester le fonctionnement de l'injecteur U4135.11 | Retirer le corps d'injecteur et en effectuer une inspection matérielle U4136.12 | Remplacer les injecteurs U4136.13 | Comparer les codes informatiques de l'injecteur de carburant à ceux du manuel de service U4136.14 | Inspecter les composants de circuit de commande des injecteurs de carburant U4135.15 |
| | Réparer et remplacer les composants de circuit de commande des injecteurs de carburant U4135.16 | | | | |
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT ET LES RÉPARER** **U4136.0** | Effectuer une inspection visuelle d'un moteur refroidi par air pour déceler la présence d'ailettes endommagées, pour vérifier si la circulation d'air est bonne et enlever toutes les obstructions U4136.01 | Effectuer une inspection visuelle des composants des circuits de refroidissement d'un moteur refroidi par liquide, U4136.02 | Tester le fonctionnement du radiateur en fonction de la concentration et de la quantité de liquide de refroidissement U4136.03 | Effectuer un essai de pression des composants des circuits de refroidissement U4136.04 | Tester les commandes du circuit de refroidissement U4136.05 |
| | Remplacer des composants de circuit de refroidissement U4136.06 | Vérifier, remplacer et remonter des pompes à eau et des composants de pompes à eau U4136.07 | Rincer, purger et remplir le circuit de refroidissement U4136.08 | | |


© Ordre des métiers de l'Ontario

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT D'ÉCHAPPEMENT ET LES RÉPARER** **U4137.0** | Effectuer une inspection visuelle des systèmes d'échappement U4137.01 | Effectuer une inspection auditive du circuit d'échappement U4137.02 | Démonter et décalaminer les composants des circuits d'échappement U4137.03 | Démonter, inspecter et réparer les composants de la soupape d'échappement U4137.04 | Réparer ou remplacer les composants des circuits d'échappement U4137.05 |
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA TRANSMISSION ET LES RÉPARER** **U4138.0** | Effectuer une inspection visuelle et matérielle U4138.01 | Inspecter le mécanisme de commande de l'embrayage U4138.02 | Régler le jeu de la commande et du câble d'embrayage U4138.03 | Exposer et inspecter les composants de la transmission primaire U4138.04 | Remonter les composants de la transmission U4138.05 |
| | Démonter, nettoyer et inspecter visuellement des composants d'embrayage U4138.06 | Remonter et reposer l'embrayage, en remplacer les composants défectueux U4138.07 | Effectuer des essais opérationnels du démarreur au pied U4138.08 | Remplacer, lubrifier et remonter les composants du démarreur au pied U4138.09 | Inspecter les mécanismes de changement de vitesses extérieurs U4138.10 |
| | Remplacer, lubrifier et régler les mécanismes de changement de vitesses extérieurs U4138.11 | Effectuer une inspection visuelle du carter extérieur de boîte de vitesses U4138.12 | Exposer, démonter et inspecter les composants internes de la boîte de vitesses U4138.13 | Nettoyer et mesurer les composants de boîte de vitesses U4138.14 | Effectuer une inspection visuelle du carter intérieur de la boîte de vitesses U4138.15 |
| | Lubrifier, remplacer et remonter des composants de boîte de vitesses U4138.16 | Exposer les composants de transmission secondaire et de transmissions à courroie U4138.17 | Démonter, remplacer et régler les chaînes, les pignons, les courroies et les poulies U4138.18 | Inspecter et remplacer des roues coniques avant U4138.19 | Inspecter et remplacer les composants d'arbre de transmission U4138.20 |
| | Démonter, nettoyer et inspecter des composants de transmission secondaire U4138.21 | Lubrifier, remplacer, remonter et régler les composants de la transmission secondaire U4138.22 | | | |


© Ordre des métiers de l'Ontario

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SYSTÈME DE DIRECTION ET LES RÉPARER** **U4139.0** | Effectuer une inspection visuelle et matérielle des composants du train avant et du cadre U4139.01 | Tester le fonctionnement des butées et du verrou de direction U4139.02 | Régler les roulements de colonne de direction et les roulements de roue avant U4139.03 | Démonter et inspecter les composants de colonne de direction U4139.04 | Réparer et remplacer et monter les composants de colonne de direction U4139.05 |
| | Inspecter et remplacer les amortisseurs à friction hydrauliques de direction U4139.06 | | | | |
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA SUSPENSION AVANT ET LES RÉPARER** **U4140.0** | Effectuer une inspection visuelle U4140.01 | Tester les mécanismes de la suspension avant et antiplongée hydrauliques et pneumatiques U4140.02 | Démonter, inspecter et mesurer les composants d'une fourche avant U4140.03 | Remplacer et remonter des composants de fourche J4140.04 | Inspecter et vérifier le fonctionnement du compresseur d'air et de ses composants U4140.05 |
| | Identifier et entretenir la suspension avant U4140.06 | Prendre des mesures de l'affaissement de la suspension U4140.07 | | | |
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA SUSPENSION ARRIÈRE ET LES RÉPARER** **U4141.0** | Inspecter les composants de la suspension arrière U4141.01 | Démonter, nettoyer et inspecter les composants de la suspension arrière U4141.02 | Inspecter et remplacer ou remonter des jambes d'amortisseur U4141.03 | Remplacer les composants de la suspension arrière et la remonter U4141.04 | Prendre des mesures de l'affaissement de la suspension U4141.05 |
| | Inspecter, tester, régler et remplacer les composants du mécanisme de débattement automatiques U4141.06 | Aligner la roue arrière sur la roue avant U4141.07 | | | |


© Ordre des métiers de l'Ontario

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES FREINS MÉCANIQUES ET LES RÉPARER** **U4142.0** | Effectuer une inspection visuelle et opérationnelle des leviers de frein, des câbles et des tringlages U4142.01 | Lubrifier, régler et remplacer des tringlages, des câbles et des leviers U4142.02 | Retirer les roues U4142.03 | Enlever et nettoyer les composants de frein internes et externes et en effectuer une inspection visuelle U4142.04 | Mesurer les composants de frein U4142.05 |
| | Refaire et remplacer des étriers mécaniques U4142.06 | Remplacer le matériau de friction sur le segment de frein U4142.07 | Rectifier les disques et les tambours de frein U4142.08 | Remplacer et régler les les tambours, les disques de frein et le matériau de friction sur les roues U4142.09 | Remonter, de lubrifier et de régler les systèmes de freinage mécaniques U4142.10 |
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES FREINS HYDRAULIQUES ET LES RÉPARER** **U4143.0** | Effectuer une inspection visuelle et matérielle U4143.01 | Enlever, rectifier et remplacer les maîtres-cylindres, les cylindres de roues et les étriers U4143.02 | Enlever et remplacer le répartiteur de freinage U4143.03 | Identifier le niveau de soin et d'attention à porter à l'utilisation ou au déversement du liquide de frein U4143.04 | Enlever et remplacer des conduites de frein, des axes banjo et des rondelles de decompression U4143.05 |
| | Mesurer et inspecter les disques et les tambours de frein U4143.06 | Mesurer et remplacer des plaquettes de disque de frein et le matériau de friction des segments de frein U4143.07 | Inspecter et tester le système de freins antiblocage U4143.08 | Remplacer et régler des composants de système de freins antiblocage U4143.09 | Rincer, faire l'appoint et purger les liquides de frein U4143.10 |
| | Régler le jeu du levier au niveau du maître-cylindre U4143.11 | | | | |
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES PNEUS ET DES ROUES ET LES RÉPARER** **U4144.0** | Effectuer une inspection visuelle et matérielle des pneus U4144.01 | Inspecter et tester les roues U4144.02 | Retirer, nettoyer et inspecter les composants internes des roues et des moyeux U4144.03 | Lubrifier et remonter les composants des moyeux U4144.04 | Nettoyer et d'inspecter les composants des pneus et des jantes U4144.05 |
| | Enlever, remplacer et régler la tension des rayons U4144.06 | Monter un pneu sur une jante U4144.07 | Équilibrer les roues U4144.08 | Remettre en place la roue et son pneu U4144.09 | |


© Ordre des métiers de l'Ontario

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE CHARGE ET LES RÉPARER** **U4145.0** | Effectuer une inspection visuelle des connecteurs et des fusibles U4145.01 | Inspecter, nettoyer, identifier et tester la batterie U4145.02 | Charger ou remplacer la batterie U4145.03 | Tester l'alternateur U4145.04 | Réparer du câblage et des connexions U4145.05 |
| | Tester le régulateur et le redresseur U4145.06 | | | | |
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE DÉMARRAGE ÉLECTRIQUE ET LES RÉPARER** **U4146.0** | Inspecter et nettoyer une batterie, le câblage et les connecteurs de mise à la terre et vérifier l'électricité U4146.01 | Identifier la batterie, la charge de type 1, tester la charge et remplacer la batterie U4146.02 | Tester le fonctionnement des composants de circuits de démarrage U4146.03 | Réparer ou remplacer les interrupteurs, les solénoïdes et les relais de démarrage U4146.04 | Démonter, nettoyer et mesurer les composants de moteur de démarrage U4146.05 |
| | Réparer ou remplacer des composants de moteur de démarrage U4146.06 | Remplacer des composants mécaniques de moteur de démarrage U4146.07 | Monter et lubrifier les composants du circuit de démarrage U4146.08 | | |
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT D'ALLUMAGE ET LES RÉPARER** **U4147.0** | Inspecter et nettoyer une batterie, le câblage et les connecteurs de mise à la terre et vérifier l'électricité U4147.01 | Charger la batterie, tester la charge et remplacer la batterie U4147.02 | Identifier et tester la source d'alimentation de l'allumage U4147.03 | Exécuter un essai de vérification d'étincelle sur les bougies U4147.04 | Tester et remplacer les fils à haute tension et le protecteur de bougie U4147.05 |
| | Tester et remplacer les bobines d'allumage U4147.06 | Tester et réparer le câblage et les connecteurs U4147.07 | Inspecter et remplacer les vis platinées et le condensateur U4147.08 | Inspecter, lubrifier et remplacer le circuit d'allumage avancé et ses composants U4147.09 | Régler le calage du circuit d'allumage à rupteur U4147.10 |
| | Régler l'écartement sur la bobine détentrice pour le circuit d'allumage électroniqu U4147.11 | Tester et remplacer la bobine détentrice du circuit d'allumage électronique U4147.12 | Tester et remplacer le module d'allumage et le câblage connexe U4147.13 | Régler le calage du circuit d'allumage électronique et nettoyer celui-ci U4147.14 | |


© Ordre des métiers de l'Ontario

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES ET LES RÉPARER** **U4148.0** | Inspecter et nettoyer une batterie, les connecteurs et le câblage de mise à la terre et vérifier l'électricité U4148.01 | Charger les batteries, en tester la charge et les remplacer U4148.02 | Effectuer un essai visuel et tester le fonctionnement des fusibles, des disjoncteurs et des joints fusibles U4148.03 | Isoler et réparer les circuits ouverts, les courts-circuits et les mises à la terre du câblage et des connecteurs U4148.04 | Tester les interrupteurs de commande des accessoires U4148.05 |
| | Réparer ou remplacer des interrupteurs de commande U4148.06 | Inspecter et remplacer les accessoires défectueux U4148.07 | | | |
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES CHÂSSIS ET DE LEURS COMPOSANTS ET LES RÉPARER** **U4149.0** | Effectuer une inspection visuelle des composants de châssis U4149.01 | Tester le fonctionnement des pièces d'alignement du cadre et de la suspension U4149.02 | Remplacer des châssis et leurs composants U4149.03 | | |
| **FAIRE L'ENTRETIEN DES COMPOSANTS DU CADRE** **U4150.0** | Effectuer une inspection visuelle des composants du cadre U4150.01 | Démonter et ranger correctement les composants du cadre U4150.02 | Effectuer une inspection visuelle et identifier les composants du cadre U4150.03 | Réparer ou remplacer les composants du cadre U4150.04 | Réparer ou remplacer les composants du cadre U4150.05 |
| | Remplacer les composants du cadre U4150.06 | | | | |
| **DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SIDE-CAR ET LES RÉPARER** **U4151.0** | Effectuer une inspection visuelle du side-car et mesurer, le cadre, les pièces de fixation et l'alignement U4151.01 | Tester le fonctionnement des systèmes de freinage des side-cars et les réparer U4151.02 | Aligner un side- car au cadre d'une motocyclette U4151.03 | Réparer ou remplacer les composants d'un side-car U4151.04 | Remonter, lubrifier et régler les composants d'un side-car U4151.05 |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## LISTE DE FORMATEURS OU FORMATRICES

| **NOM DU COMPAGNON** (en lettres moulées) | **SIGNATURE DU COMPAGNON** | **NUMÉRO DE MEMBRE DU COMPAGNON** |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

**Tous les formateurs ou formatrice doivent tenir un certificate de qualification valide et être membre de l'Ordre des métiers dans la classe compagnon. Vérifier le tableau public pour s'assurer que votre membre comme compagnon est toujour actif : http://www.ordredesmetiers.ca/tableau-public**


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4130.0 SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Se protéger et protéger les autres en milieu de travail en interprétant les normes de sécurité gouvernementales et celles des entreprises, en identifiant les dangers pour la santé et la sécurité, en faisant preuve d'ordre et en ayant des méthodes de travail qui font en sorte que le milieu de travail ne cause aucune blessure, que les normes de sécurité gouvernementales et celles des entreprises sont respectées et que les outils et le matériel demeurent en bon état de fonctionnement.

### COMPÉTENCES

**U4130.01 Déterminer les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail,** de façon à minimiser l'éventualité de blessures corporelles et de dommages causés au matériel, aux véhicules et au milieu, à signaler les dangers, à prendre les mesures correctives définies par les lois et les normes de l'entreprise.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4130.02 Porter, ajuster et entretenir le matériel de protection** pour les yeux, les oreilles, les mains et les pieds, de façon à porter un matériel bien ajusté et assurant une protection optimale en fonction du travail à exécuter, y compris des casques, des gants, des bottes de moto et l'équipement nécessaire pour assurer l'utilisation sécuritaire d'une motocyclette.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4130.03 Utiliser le matériel de secours en cas d'urgence,** par exemple des extincteurs, des respirateurs, des civières et des couvertures ignifuges pour éteindre des feux et fournir les premiers soins, en s'assurant de respecter les consignes de manière efficace et sécuritaire, conformément aux règlements sur la santé et la sécurité.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4130.04 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail en nettoyant les fuites de mazout,** en gardant la zone de travail propre et non encombrée et en rangeant les outils afin de réduire les risques d'accident ou de blessure au minimum et d'assurer la disponibilité des outils et du matériel pour le prochain emploi.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4130.05 Manœuvrer les outils et le matériel et en faire l'entretien de façon** sécuritaire afin d'éviter que le véhicule soit endommagé et de prévenir les blessures, et de faire en sorte que les outils et le matériel soient maintenus propres et en bon état.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4130.06** **Assurer la protection contre les risques d'incendie** en gardant la zone de travail non encombrée, en identifiant et en éliminant les risques d'incendie potentiels, en manipulant les matières explosives et inflammables avec précaution, pour faire en sorte d'éliminer toutes les situations et toutes les pratiques de travail dangereuses.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4130.07** **Manipuler et stocker les matières dangereuses,** comme l'acide des batteries, la poussière des freins, les produits chimiques et les gaz d'échappement, à l'aide de matériel de manutention et d'entreposage approprié, de façon à éviter les blessures pour le technicien, à protéger l'environnement de la contamination et à faire en sorte que les consignes de sécurité soient suivies conformément aux lois provinciales et fédérales.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4130.08** **Signaler les blessures rapidement et efficacement au superviseur ou au** chef du service d'entretien, en s'assurant que des soins sont administrés à la personne blessée, que les renseignements relatifs à l'incident sont bien consignés et que de tels accidents ne se reproduisent plus.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4130.09** **Remplir des rapports de sécurité et d'accident,** et respecter la réglementation et les lois en matière de sécurité applicables, afin de s'assurer que les renseignements destinés à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, et que ceux inscrits sur les formulaires d'assurance et les documents juridiques sont complets, précis, et que les échéances sont respectées.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4130.10** **Respecter les consignes de premiers soins** pour traiter les maux soudains, les brûlures, les coupures, les écorchures, les entorses, les inhalations de produits chimiques et la contamination des yeux, de façon à stabiliser l'état de la victime en vue de son transport vers des installations médicales plus perfectionnées.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4130.11** **Identifier les véhicules en mauvais état de marche** en vérifiant s'il y a des composants défectueux ou endommagés dans le freinage, la direction, le système d'échappement, le système de carburant et la suspension pour que les défectuosités soient corrigées et que les véhicules soient remis en bon état de marche.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U 4130 : SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4131.0 MISE EN APPLICATION DES PRATIQUES ET MÉTHODES DE TRAVAIL GÉNÉRALES

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Mettre en application les pratiques et méthodes de travail générales de réparation de motocyclettes, y compris l'établissement de relations efficaces avec la clientèle, le choix et la mise en application de techniques de diagnostic, l'accès à des renseignements techniques, l'utilisation et l'entretien des outils, du matériel, des dispositifs de fermeture et d'étanchéité, de même que la mise en application des techniques de câblage électrique, pour que les attentes et besoins de la clientèle soient comblés, qu'une procédure efficace et systématique de diagnostic et de réparation soit suivie, et que les réparations soient conformes aux spécifications du fabricant.

---

### COMPÉTENCES

**U4131.01 Effectuer un diagnostic préliminaire** pour vérifier et documenter les plaintes de la clientèle en faisant preuve d'une aptitude à communiquer, en utilisant correctement les termes utilisés dans l'industrie et en observant les pratiques commerciales éthiques, et pour qu'une commande de réparation soit rédigée et que celle-ci contienne une entente précise quant aux procédures de réparation à mettre en application.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4131.02 Avoir accès aux renseignements des manuels d'entretien des constructeurs et d'autres documents relatifs à l'entretien**, par exemple les bulletins sur les pièces, les suppléments relatifs à l'entretien, les catalogues de composants et les mises à jour techniques, afin que les méthodes et les renseignements touchant l'entretien soient bien respectés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4131.03 Choisir, utiliser et entretenir des outils de coupe, à main, pneumatiques et électriques**, afin de s'assurer que l'outil choisi convient à l'usage prévu et que les consignes d'utilisation et d'entretien courant recommandées par les constructeurs sont respectées.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4131.04 Manœuvrer le matériel d'atelier et en faire l'entretien**, comme le matériel de nettoyage, la presse hydraulique, le matériel de levage, les extracteurs hydrauliques et les compresseurs, afin de s'assurer que les consignes d'utilisation et d'entretien courant recommandées par les constructeurs sont respectées et que le matériel convient à l'usage prévu.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4131.05 Manœuvrer et faire l'entretien des instruments de mesure dimensionnels,** com`me des micromètres, des pieds à coulisse, des jauges, des règles et des comparateurs à cadran, afin d'obtenir une mesure de précision et que les dispositifs soient propres, calibrés et rangés pour éviter qu'ils soient endommagés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4131.06 Choisir le matériel de soudage oxyacétylénique, à l'arc, à électrode métallique sous protection gazeuse (MIG) et à électrode de tungstène sous protection gazeuse (TIG), le manœuvrer et en faire l'entretien,** pour que les surfaces métalliques soient préparées pour le soudage, que l'équipement de protection individuelle soit porté ou placé, que le voltage, l'ampérage, la pression et l'alimentation des gaz soient réglés conformément aux spécifications du fabricant, et que l'exécution des soudures soit conforme à la réglementation des gouvernements et de l'entreprise en matière de sécurité.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4131.07 Remplacer les dispositifs de fermeture et d'étanchéité,** par exemple les vis, les boulons, les rivets, les écrous, les rondelles, les joncs, les composants Lock-Tite, les axes, les joints de roulement, les joints d'étanchéité et les enduits d'étanchéité pour joints, afin de faire en sorte que les surfaces jointes soient ajustées, sécuritaires, étanches et qu'elles répondent aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4131.08 Choisir et remplacer ou réparer les fils électriques et les connecteurs** pour maintenir l'intégrité électrique et électronique, isoler l'interférence électromagnétique et réparer les courts-circuits et les mises à la terre.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4131.09** **Mettre en appplication les techniques de diagnostic** en utilisant le matériel d'essai électronique, le module de diagnostic et la documentation d'entretien, pour isoler systématiquement les défectuosités et pour faire en sorte que les réparations soient effectuées conformément aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4131.10** **Exercer les tâches relatives aux relations avec la clientèle**, y compris fournir une interprétation honnête de l'état du véhicule, expliquer les réparations et les coûts, fournir une description par écrit du travail accompli et résoudre les plaintes des clients et des clientes pour combler leurs attentes et faire en sorte que les renseignements soient communiqués de manière courtoise et amicale.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4131.11** **Procéder au démontage, à la tenue du cahier de bord, à la protection et au stockage des composants** dans l'ordre approprié pour faire en sorte que l'assemblage est correct et coordonné conformément aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4131.12 Documenter les mesures et les défauts notés durant l'inspection,** par écrit et sur support informatique, pour expliquer l'état de la motocyclette au client ou à la cliente et à l'équipe d'entretien.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4131 : MISE EN APPLICATION DES PRATIQUES ET MÉTHODES DE TRAVAIL GÉNÉRALES | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |

## U4132.0 EFFECTUER UN DIAGNOSTIC PRÉLIMINAIRE

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Effectuer un diagnostic préliminaire de la motocyclette pour que les plaintes des clients et des clientes soient vérifiées et documentées, qu'une inspection visuelle et un essai sur route soient menés, qu'une estimation et une commande de réparation soient rédigées, et que ces documents fournissent une entente précise sur les procédures de réparation à exécuter.

### COMPÉTENCES

**U4132.01 Mener un examen visuel de la motocyclette** afin d'évaluer l'état général de la motocyclette et de ses systèmes de sécurité, par exemple les freins, la conduite et la suspension, et afin que les exigences relatives à l'essai sur route puissent être déterminées.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4132.02** **Effectuer un essai sur route avec la motocyclette** pour pouvoir vérifier la plainte du client ou de la cliente, évaluer les dommages avec précision et présenter une évaluation écrite des réparations au client ou à la cliente pour approbation.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4132.03** **Attribuer le problème à une pièce précise de la motocyclette** à l'aide des procédures de diagnostic recommandées par le fabricant, et ce, pour effectuer les réparations d'une manière efficace et économique.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4132.04** **Rédiger des estimations préliminaires** qui fournissent des contrats précis quant aux réparations à effectuer, et sur lesquelles on demande l'autorisation du client ou de la cliente de procéder à des diagnostics, à des inspections et à des réparations supplémentaires en vertu de la loi provinciale sur les réparations de véhicules automobiles.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4132.05** **Rédiger un bon de commande** en faisant appel à des aptitudes à la communication écrite efficaces et à une pratique d'affaires éthique. Le bon de commande précise le travail à effectuer, les composants à remplacer, les exigences diagnostiques supplémentaires et les services de réparation externes. Les composants sont gardés pour que les clients, les clientes ou les fabricants puissent les inspecter, comme le prévoit la loi provinciale sur les réparations de véhicules automobiles.


© Ordre des métiers de l'Ontario

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4132 : EFFECTUER UN DIAGNOSTIC PRÉLIMINAIRE | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |

## U4133.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES MOTEURS À DEUX TEMPS ET À QUATRE TEMPS ET LES RÉPARER (MÉCANIQUE)

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités des moteurs à deux temps et à quatre temps et les réparer en effectuant des essais, par exemple un contrôle d'étanchéité, des essais de résistance à la décompression, un essai de compression, un essai de pression d'huile et un essai de pression du carter moteur, en retirant les culasses et le bloc- cylindres, en inspectant visuellement les composants du moteur et en en prenant des mesures physiques, en identifiant et en remplaçants les composants défectueux, et en remontant les boîtiers de cylindre, les culasses et le bloc- cylindres pour que le moteur soit conforme aux spécifications du fabricant.

### COMPÉTENCES

**U4133.01 Effectuer une inspection visuelle de l'extérieur du moteur** pour détecter les fuites de carburant, d'huile, de liquide de refroidissement et de calamine d'échappement.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4133.02** **Écouter le moteur à l'aide d'un stéthoscope,** de façon à situer et à identifier les sons internes anormaux avec précision, par exemple les cognements, les grincements et les cliquetis.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.03** **Retirer les bougies** à l'aide de clés et de douilles, de façon à évaluer l'état des bougies, des filets des culasses, des rondelles d'étanchéité des bougies, et du moteur.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.04** **Effectuer des essais de compression et des contrôles d'étanchéité** à l'aide d'un compressiomètre à cylindre et d'appareils d'essai d'étanchéité, de façon à identifier les pistons, les segments et les soupapes endommagés ou usés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.05** **Effectuer un essai de pression du carter moteur** à l'aide d'un testeur conçu à cet effet, de façon à déterminer l'état des joints d'étanchéité du carter moteur, des joints d'étanchéité de la base, des joints de culasse et la porosité du carter moteur.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4133.06 Effectuer une inspection visuelle et tester le fonctionnement de la pompe à injection d'huile** à l'aide d'outils, de calibres d'épaisseur, de clés, de pinces et de tournevis, de façon à déterminer l'écoulement d'huile de l'injecteur et à le comparer aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.07 Retirer les culasses et les surfaces de contact des cylindres et en effectuer une inspection visuelle** à l'aide de clés, de douilles, de règles, d'un marteau à ressort et de calibres d'épaisseur, de façon à identifier les défauts.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.08 Enlever la calamine d'échappement accumulée sur les culasses,** à l'aide d'une brosse métallique, d'un grattoir de calamine, d'air comprimé et de solvants dégraisseurs à moteur pour que la chambre de combustion de la culasse soit exempte de calaminage.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.09 Rectifier les culasses** à l'aide d'une rectifieuse de culasse pour dégauchir leurs surfaces de contact et les débarrasser des égratignures et des éraflures.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4133.10** **Retirer le bloc-cylindres du carter moteur** au moyen de clés, de douilles et d'un marteau à ressort, de façon à exposer les pistons et les composants qui y sont reliés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.11** **Effectuer une inspection visuelle des composants de cylindre,** des pistons, des segments, des axes de piston et des roulements, de façon à déterminer l'état général et à identifier les dommages avec précision.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.12** **Nettoyer et mesurer les composants de cylindre,** comme les pistons, les **segments** et les alésages, au moyen d'outils et de matériel comme des brosses métalliques, des grattoirs, des solvants dégraisseurs à moteur, un comparateur à cadran, une jauge d'alésage et un micromètre, et comparer les mesures aux spécifications du fabricant, de façon à déceler les composants à réparer ou à remplacer.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.13** **Effectuer une inspection visuelle et mesurer les soupapes d'admission à lames et les soupapes d'échappement** au moyen de calibres d'épaisseur et de pieds à coulisse, de façon à identifier les soupapes d'admission à lames et les soupapes d'échappement usées ou endommagées qui doivent être remplacées ou réparées.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4133.14** **Remonter par emmanchement et recalibrer les cylindres** au moyen de la chaleur, d'une presse hydraulique, d'une barre d'alésage, d'une pierre à polir, de micromètres, de jauge d'alésage et de calibres d'épaisseur, de façon à retirer les manchons de cylindres endommagés et à en installer solidement de nouveaux dans le bloc-cylindres; les manchons doivent être alésés, de façon à être conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.15** **Éliminer le vernis de l'alésage des cylindres** au moyen d'une pierre à polir pour cylindre, de façon à rendre l'intérieur du cylindre lisse et exempt de piqûres et à le préparer afin qu'on y installe de nouveaux segments de piston.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.16** **Chanfreiner les lumières de cylindre** au moyen d'une lime pour que leurs arêtes favorisent le bon fonctionnement des segments de piston.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.17** **Vérifier et régler les écartements de segment de piston** au moyen de calibres d'épaisseur et d'une lime pour que les segments de piston soient conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4133.18** **Retirer le moteur du cadre** au moyen d'outils comme des clés, des douilles et des tournevis pour le placer dans la zone de travail, prêt à être démonté.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.19** **Démonter le moteur** au moyen des clés, des douilles et des outils spéciaux des constructeurs pour sortir le vilebrequin et le contrepoids des carters moteurs.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.20** **Démonter, inspecter visuellement, nettoyer et mesurer des composants de vilebrequin,** comme les bielles, les coussinets de bielle, les volants et les paliers de vilebrequin au moyen de la chaleur, de presses hydrauliques, d'extracteurs de paliers, de solvants dégraisseurs à moteur, de comparateurs à cadran et de pieds à coulisse pour pouvoir nettoyer les composants de vilebrequin, prendre des mesures et comparer celles-ci aux spécifications du fabricant en vue d'identifier les composants qui dépassent les limites d'usure spécifiées par le fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.21** **Effectuer une inspection visuelle pour déceler des arêtes ébréchées ou usées et des rayures sur les soupapes d'admission rotatives** pour identifier les soupapes qui doivent être remplacées.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4133.22 Effectuer une inspection visuelle pour déceler si les carters moteurs, les paliers d'appui et les coussinets sont usés, corrodés ou endommagés** et identifier les composants qui doivent être réparés ou remplacés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.23 Remplacer des composants de vilebrequin**, comme les paliers, les bielles et les volants, et remonter des vilebrequins au moyen d'un gabarit d'alignement de vilebrequin, de comparateurs à cadran et de presses hydrauliques pour pouvoir réassembler le vilebrequin selon les spécifications du fabricant et le préparer à être réinstallé dans le carter moteur.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.24 Effectuer une inspection visuelle des composants de contrepoids,** comme les paliers, les axes, les chaînes et les pignons pour pouvoir identifier les composants endommagés, corrodés ou usés et déterminer les exigences en matière de réparation ou de remplacement.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.25 Installer un contrepoids et un vilebrequin dans les carters moteurs** pour que les marques de calage du vilebrequin et du contrepoids soient alignées et que les composants du carter moteur tournent librement.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4133.26** **Réinstaller la soupape d'admission rotative dans le carter moteur** afin de faire en sorte que la synchronisation du cycle d'admission soit maintenue.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.27** **Remonter les composants internes de cylindre**, comme les pistons, les segments, les axes de piston et le bloc-cylindres au moyen de compresseurs de segments, d'une clé dynamométrique, de clés et de douilles pour que le moteur soit assemblé conformément aux manuels d'entretien des constructeurs, et préparé afin qu'on puisse le réinstaller dans le cadre d'une motocyclette.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.28** **Réinstaller le moteur dans le cadre d'une motocyclette** au moyen de clés, de douilles, de tournevis et de pinces pour qu'il y soit bien fixé et que toutes les connexions électriques et tous les câbles de commande soient rebranchés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.29** **Purger l'air de la pompe d'injection d'huile et des conduites de remplissage d'huile et les régler** au moyen de tournevis, de calibres d'épaisseur, de clés et de pinces pour régler la pompe à huile selon les spécifications du fabricant, pour que les conduites de remplissage soient exemptes d'air et que l'huile soit transmise aux composants du moteur durant son fonctionnement.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4133.30** **Remplacer les liquides**, par exemple l'huile et le liquide de refroidissement pour que la quantité et le grade approprié de liquide soient ajoutés et que tous les niveaux de liquides soient conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4133.31** **Effectuer les réglages définitifs,** notamment le réglage des câbles de commande et du calage de l'allumage, au moyen d'outils comme des clés, des douilles, des tournevis, des calibres d'épaisseur et le témoin du calage de l'allumage, pour que le calage de l'allumage de base, l'alignement et le mouvement des câbles de commande permettent le fonctionnement optimal du moteur.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4133 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES MOTEURS À DEUX TEMPS ET À QUATRE TEMPS ET LES RÉPARER (MÉCANIQUE)** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4134.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SYSTÈME D'ALIMENTATION À CARBURATEUR ET LES RÉPARER

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités des systèmes d'alimentation à carburateur et les réparer en effectuant une inspection visuelle et matérielle des composants du circuit de carburant, comme les capuchons et les réservoirs de carburant, les pompes à carburant, les robinets d'alimentation, les câbles de commande et les carburateurs, en démontant les carburateurs, en réparant ou en remplaçant les composants défectueux, puis en remontant les systèmes d'alimentation pour que leur état soit connu et que leur fonctionnement soit conforme aux spécifications du fabricant.

---

### COMPÉTENCES

**U4134.01 Effectuer une inspection visuelle pour déterminer si la quantité et la qualité du carburant sont suffisantes** pour identifier les polluants du carburant, comme la rouille, l'eau, le sable, la peinture ou le vieillissement du carburant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.02 Effectuer un essai afin d'être certain qu'il s'agit du type de carburant approprié,** pour qu'il puisse être identifié selon les spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.03 Effectuer une inspection visuelle et matérielle du circuit de mise à l'air libre du carburant,** retirer toute obstruction pour maintenir la mise à l'air libre des réservoirs de carburant et s'assurer que le carburant circule librement à partir du réservoir.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4134.04 Effectuer une inspection visuelle des filtres à air et de la boîte à air** au moyen de tournevis, de clés et d'air comprimé pour que ceux-ci ne soient pas obstrués et que leur installation soit conforme aux manuels d'entretien des constructeurs.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.05 Tester le robinet d'alimentation** au moyen d'une pompe à vide, de tournevis et de clés pour déterminer si la circulation du carburant est adéquate, bien contrôlée et s'il y a des fuites.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.06 Inspecter et réparer ou remplacer les filtres à carburant et les conduites de carburant** pour identifier et réparer les conduites endommagées, détériorées, mal acheminées ou restreintes, rétablir le débit, éliminer les fuites et remplacer des filtres à carburant colmatés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.07 Tester le fonctionnement de la pompe à carburant** au moyen de manomètres et d'un cylindre gradué pour déterminer l'alimentation et la pression en carburant et les comparer aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4134.08 Tester et réparer les composants du circuit électrique des pompes à carburant, comme les relais, les fusibles, les interrupteurs, les** connexions, les sources d'alimentation électrique et les solénoïdes, au moyen d'un multimètre, de matériel de brasage, d'outils à épisser, d'emballage moulant et de ruban d'électricien pour identifier, réparer ou remplacer les circuits ouverts ou les courts- circuits et maintenir la continuité du circuit.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.09 Remplacer la pompe à carburant** au moyen de clés et de tournevis pour que l'alimentation en carburant soit conforme aux débits prescrits par les constructeurs.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.10 Vérifier visuellement si les câbles et le tringlage de commande des carburateurs** sont rouillés, tortillés, s'ils sont bien acheminés, **et en vérifier le fonctionnement.**

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.11 Retirer, remplacer et régler les câbles et le tringlage de commande des carburateurs** au moyen de clés et de tournevis pour qu'ils fonctionnent librement et soient conformes aux spécifications du fabricant en ce qui concerne le jeu.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4134.12 Effectuer une inspection visuelle et vérifier le fonctionnement du montage et l'état des collecteurs d'admission et des raccords** au moyen de tournevis et de clés pour déceler des collecteurs défectueux ou fuyants ainsi que des raccords endommagés ou manquants.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.13 Retirer le carburateur du collecteur** au moyen de clés et de tournevis pour qu'il soit complètement démonté, nettoyé, mesuré et réparé.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.14 Démonter le carburateur** au moyen de clés et de tournevis pour que les composants comme les cuves à niveau, les tubes d'émulsion, les gicleurs, les mécanismes de la glissière, les diaphragmes, les pompes d'accélération, les pistons à piège, le pointeau et les sièges soient nettoyés et inspectés en vue de déterminer les exigences en matière de réparation ou de remplacement de composants.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.15 Effectuer une inspection visuelle de la cuve à niveau et la nettoyer** au moyen de solvants dégraisseurs à moteur pour en retirer des impuretés, comme l'eau, la rouille, le vernis et la saleté.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4134.16 Tester le fonctionnement du flotteur, du pointeau, des sièges de pointeau et de la cuve à niveau, les remplacer et les régler** au moyen d'une jauge de niveau pour flotteur de carburateur pour que le niveau de la cuve soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.17 Effectuer une inspection visuelle des gicleurs pilotes, intermédiaire et principal ainsi que des conduites d'air et de carburant dans le carburateur et les nettoyer,** au moyen de solvants dégraisseurs appropriés et d'air comprimé pour que tous les passages du carburateur soient dégagés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.18 Effectuer une inspection visuelle des** composants de la pompe d'accélération, comme les corps de pompe, les diaphragmes, les ressorts**,** les tiges de commande, les joints toriques, les passages de carburant et les conduites extérieures, et les nettoyer au moyen d'un solvant dégraisseur à moteur et d'air comprimé pour que tous les passages de carburant soient dégagés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4134.19 Effectuer une inspection visuelle des composants de venturi de carburateur**, comme la glissière, le diaphragme, les passages d'air, les guides coulissants, l'alésage des guides, les ressorts de papillon, le tringlage et les gorges internes, les nettoyer au moyen d'un solvant dégraisseur approprié et d'air comprimé pour que les composants de venturi de carburateur fonctionnent sans obstruction, et les remplacer.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.20 Remonter les composants du carburateur,** y compris le remplacement des gicleurs et des pointeaux, et le réglage de la position des pointeaux et des adaptateurs au moyen de tournevis et de clés pour que le carburateur soit assemblé conformément aux spécifications du manuel de service, et préparé pour qu'on l'installe.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4134.21 Installer le carburateur sur les collecteurs d'admission** au moyen de clés et de tournevis pour qu'il soit fixé solidement à la motocyclette, sans fuite du système d'admission et préparé pour qu'on effectue le réglage définitif.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4134.22** **Régler le carburateur**, y compris la synchronisation des glissières, le réglage de l'étrangleur, le réglage du mélange de carburants et la course de la pompe d'accélération au moyen de calibres de synchronisation, de tournevis et de clés pour que les réglages définitifs fournissent le bon mélange de carburant et d'air, conformément aux spécifications du fabricant et que la dépression d'admission de chaque cylindre soit égale et équilibrée.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4134 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SYSTÈME D'ALIMENTATION À CARBURATEUR ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |

## U4135.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS D'UN CIRCUIT D'INJECTION DE CARBURANT ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités des circuits d'injection de carburant et les réparer en inspectant, en testant et en remplaçant les composants de l'alimentation en carburant, par exemple les pompes à carburant, les filtres à carburant, le capteur, les injecteurs, les conduites de carburant, les relais, l'installation électrique, les câbles, les tringlages et les modules de commande pour connaître l'état du circuit de carburant et restaurer le fonctionnement à un niveau conforme aux spécifications du fabricant.


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4135.01 Effectuer une inspection visuelle pour déterminer si la quantité et la qualité du carburant sont suffisantes** pour identifier les polluants du carburant, comme la rouille, l'eau, le sable, la peinture ou le vieillissement du carburant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4135.02 Effectuer un essai pour être certain qu'il s'agit du type de carburant approprié** pour qu'il puisse être identifié selon les spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4135.0 Effectuer une inspection visuelle des filtres à air et de la boîte à air** au moyen de tournevis, de clés et d'air comprimé pour que ceux-ci ne soient pas obstrués et que le filtre à air soit bien installé.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4135.04 Effectuer une inspection matérielle des composants du réservoir de carburant,** comme le robinet d'alimentation et l'évent du capuchon de carburant au moyen d'une pompe à vide, de pinces et de tournevis pour déterminer la précision de la circulation du carburant provenant du robinet d'alimentation et isoler les obstructions ou les problèmes de mise à l'air libre.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4135.05 Effectuer une inspection matérielle des conduites de carburant, des filtres en conduite, des tuyaux et des raccords** au moyen d'outils à main comme des douilles et des clés pour identifier les fuites et les obstructions de carburant et déterminer la présence de frottement, de pincement, de fissuration, et les conduites et tuyaux mal acheminés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4135.06 Tester le fonctionnement de la pompe à carburant et du système de régulation de pression du carburant** au moyen de manomètres pour mesurer la pression de carburant et la comparer aux spécifications du fabricant, et identifier les composants défectueux ou colmatés comme la pompe à carburant et la vanne de régulation de pression.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4135.07 Replacer la vanne de régulation de pression de la pompe à carburant, les tuyaux souples, les raccords, les conduites de pompe à carburant et les composants électriques** au moyen d'outils comme des douilles, des clés, des tournevis et des pinces pour que la quantité de carburant et la pression de la pompe à carburant soient conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4135.08 Tester les circuits électriques de pompe à carburant** au moyen de multimètres, d'une lampe témoin, d'outils du fabricant, de renseignements et de schémas de branchement pour identifier les circuits ouverts et les courts-circuits, comme les solénoïdes, les modules de commande, les relais et les fusibles et déterminer lesquels doivent être réparés ou remplacés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4135.09 Inspecter et remplacer les câbles et les tringlages** au moyen d'outils à main et d'instruments de mesure dimensionnels, comme un pied à coulisse, une règle en acier, des douilles, des clés, des tournevis et des pinces pour que les câbles et les tringlages fonctionnent librement et que le jeu soit réglé conformément aux manuels d'entretien.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4135.10 Inspecter et tester le fonctionnement du collecteur d'admission, des raccords et des tuyaux à dépression** au moyen de différentes méthodes de détection de fuite, de douilles, de clés, de tournevis et de pinces pour vérifier si des collecteurs, des raccords et des tuyaux à dépression fuient, sont craqués ou endommagés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4135.11** **Tester le fonctionnement de l'injecteur** au moyen d'une méthode diagnostique pour déterminer si l'ouverture et la fermeture du solénoïde d'injection sont conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4135.12** **Retirer le corps d'injecteur et en effectuer une inspection matérielle** au moyen d'outils à main comme des douilles, des clés et des tournevis pour identifier les fuites d'air et de carburant et déterminer les composants qu'il faut réparer ou remplacer pour remédier aux fuites.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4135.13** **Remplacer les injecteurs** au moyen d'outils à main comme des douilles, des clés et des tournevis pour que les injecteurs soient étanches à l'air, solidement fixés au collecteur et qu'ils fonctionnent à la bonne pression de carburant, sans fuite, et que les connecteurs électriques sont propres et intacts.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4135.14** **Comparer les codes informatiques de l'injecteur de carburant à ceux du manuel de service** pour isoler les composants de l'injecteur de carburant défectueux et déterminer ceux qui doivent être réparés ou remplacés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4135.15 Inspecter les composants de circuit de commande des injecteurs de carburant, comme les capteurs, les relais, les microprocesseurs, les fusibles et le câblage** au moyen de multimètres, de lampes témoins, de clés, de douilles, de tournevis et de pinces pour que le fonctionnement des capteurs et des modules de commande soit conforme aux spécifications du fabricant, que la continuité du circuit d'injecteurs soit vérifiée et que les connecteurs soient propres et serrés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4135.16 Réparer et remplacer les composants de circuit de commande des injecteurs de carburant, comme les capteurs, les relais, les microprocesseurs, les fusibles et le câblage** au moyen d'outils à main comme des clés, des pinces, des tournevis et des douilles pour que la pression et le débit de l'alimentation des cylindres en carburant soient conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4135 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS D'UN CIRCUIT D'INJECTION DE CARBURANT ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4136.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités du circuit et les réparer grâce à une inspection visuelle et à des essais relatifs aux composants des circuits de refroidissement, comme les radiateurs, le thermostat, le capteur, les durits, les ventilateurs de moteur, la pompe à eau, les colliers et les ventilateurs, en réparant ou en remplaçant les composants défectueux, et en rinçant et en remplaçant le liquide de refroidissement pour que les températures de fonctionnement demeurent conformes aux spécifications du fabricant et que toutes les fuites soient éliminées.

---

### COMPÉTENCES

**U4136.01 Effectuer une inspection visuelle d'un moteur refroidi par air pour déceler la présence d'ailettes endommagées, pour vérifier si la circulation d'air est bonne et enlever toutes les obstructions,** comme la poussière, la graisse et les corps étrangers au moyen de grattoirs, en vue de maintenir la bonne température de fonctionnement.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4136.02 Effectuer une inspection visuelle des composants des circuits de refroidissement d'un moteur refroidi par liquide,** comme le radiateur, le capuchon de radiateur, les durits et les colliers pour identifier les fuites et le bon niveau de liquide dans le réservoir tampon, et inspecter le radiateur pour déceler l'écoulement incontrôlé de l'air pour que les températures demeurent conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4136.03 Tester le fonctionnement du radiateur en fonction de la concentration et de la quantité de liquide de refroidissement,** au moyen d'un essai d'antigel, pour que la concentration et la quantité d'antigel soient maintenues à un niveau conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4136.04 Effectuer un essai de pression des composants des circuits de refroidissement** comme le radiateur, le capuchon, les durits et le moteur, au moyen de douilles, de clés, de tournevis, de pinces et d'un appareil d'essai de pression, pour isoler les fuites et les composants défectueux.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4136.05 Tester les commandes du circuit de refroidissement** comme le thermostat, les capteurs, les ventilateurs, la jauge de température et le câblage connexe au moyen d'un multimètre, d'une lampe témoin, de douilles, de clés, de pinces, de tournevis et d'un thermomètre, ou en faisant appel aux méthodes recommandées par le fabricant pour identifier les composants défectueux et déterminer ceux qui doivent être remplacés ou réparés.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4136.06** **Remplacer des composants de circuit de refroidissement** comme le radiateur, le capuchon, les durits, le thermostat, le ventilateur, les capteurs de température, le câblage connexe et la jauge de température au moyen de clés, de douilles, de tournevis et de pinces pour éliminer les fuites et maintenir les températures de fonctionnement conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4136.07** **Vérifier, remplacer et remonter les pompes à eau et l'entraînement de pompes à eau** au moyen de pinces à circlips, de clés, de douilles, de tournevis, de pinces et d'un grattoir de joint d'étanchéité pour maintenir la circulation du liquide de refroidissement.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4136.08** **Rincer, purger et remplir le circuit de refroidissement** au moyen de clés, de douilles, de pinces et de tournevis pour retirer tout corps étranger du circuit, par exemple de la calamine, et pour remplacer le liquide de refroidissement en respectant la quantité et la concentration suggérées par les spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4136 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4137.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT D'ÉCHAPPEMENT ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités du circuit d'échappement et les réparer en effectuant une inspection visuelle et auditive, en remplaçant les composants endommagés ou corrodés comme le protecteur thermique, les tuyaux d'amenée, les silencieux, les colliers, les supports, les supports de palier, les joints d'étanchéité et les ressorts pour qu'ils soient solidement fixés et qu'ils fonctionnent conformément aux spécifications du fabricant.

---

### COMPÉTENCES

**U4137.01 Effectuer une inspection visuelle des systèmes d'échappement** pour vérifier le type, la décoloration, les trous, la corrosion, la sécurité de la fixation et les bosses en vue d'identifier les composants endommagés et de déterminer ce qu'il faut réparer ou remplacer.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4137.02 Effectuer une inspection auditive du circuit d'échappement** pour déceler et réparer les colliers et composants intérieurs desserrés, les fuites de gaz d'échappement, le bruit excessif et les modifications aux composants des circuits d'échappement.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4137.03 Démonter et décalaminer les composants des circuits d'échappement,** y compris le tuyau collecteur, un silencieux et des colliers au moyen de douilles, de clés, de pinces, d'un grattoir et de tournevis pour inspecter le circuit d'échappement et la lumière d'échappement pour pouvoir enlever la calamine et la calamine d'échappement.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4137.04 Démonter, inspecter et réparer les composants de la soupape d'échappement** au moyen de douilles, de clés et de tournevis pour que le fonctionnement de la soupape soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4137.05 Réparer ou remplacer les composants des circuits d'échappement,** comme les tuyaux collecteurs, les silencieux, les colliers, les joints d'étanchéité, les ressorts, les supports et les supports de palier au moyen d'outils à main comme des douilles, des clés, des pinces et des tournevis pour que le circuit d'échappement fonctionne sans fuite et respecte les niveaux de bruit indiqués dans les spécifications du fabricant et la réglementation gouvernementale.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4137 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT D'ÉCHAPPEMENT ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4138.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA TRANSMISSION ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités des composants de la transmission, les documenter et les réparer au moyen d'essais pour évaluer l'état des composants, comme les transmissions primaires, les embrayages, les boîtes de vitesse et les transmissions secondaires, par une inspection visuelle et matérielle, par la mesure de composants de la transmission, par l'identification et le remplacement des composants défectueux et en remontant la transmission réparée pour qu'elle soit conforme aux spécifications du fabricant.

---

### COMPÉTENCES

**U4138.01** **Effectuer une inspection visuelle et matérielle** pour vérifier la concentration et la quantité d'huile dans le tambour d'embrayage primaire, la boîte de vitesse et toutes les transmissions secondaires au moyen de clés et de tournevis pour que la quantité et la concentration de l'huile soient conformes aux spécifications du fabricant, et identifier les symptômes de pollution de l'huile.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.02** **Inspecter le mécanisme de commande de l'embrayage**, notamment les leviers, les câbles, les cylindres récepteurs et les maîtres-cylindres, les liquides hydrauliques, les mécanismes de réglage de jeu et les composants internes pour identifier le jeu excessif, les câbles et les leviers endommagés, usés ou manquants, et les fuites aux maîtres-cylindres.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4138.03** **Régler le jeu de la commande et du câble d'embrayage** au moyen de clés et de tournevis pour que le désengagement de l'embrayage soit conforme aux spécifications du fabricant et maximiser la durée de vie de l'embrayage.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.04** **Exposer et inspecter les composants de la transmission primaire**, comme les chaînes, les courroies, les pignons, les roues dentées, les poulies, les tendeurs, les guides, les coulisseaux et les compensateurs au moyen de clés, de douilles et de tournevis pour pouvoir déterminer l'état des composants, comme des dents, des chaînes, des guides et des coulisseaux brisés ou usés, ou des courroies usées, étirées ou manquantes, et déterminer s'il faut les remplacer, les remonter ou les régler.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.05** **Remonter les composants de la transmission** au moyen de clés, d'un tendeur, de douilles et de tournevis pour que la transmission entre le vilebrequin du moteur et le tambour d'embrayage extérieur soit complète, que les composants soient alignés et que le tendeur de la chaîne ou des courroies soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4138.06 Démonter, nettoyer et inspecter visuellement des composants d'embrayage,** comme la cloche de débrayage, le moyeu, les disques de friction, les plaques d'acier, le ressort, les roulements d'embrayage, la rondelle de butée, le plateau de pression d'embrayage et le plateau du galet au moyen de clés, de douilles, de tournevis, d'outils spéciaux des constructeurs, de solvants dégraisseurs à moteur, d'une brosse circulaire métallique et de micromètres pour identifier les composants endommagés, corrodés ou usés et décider s'il faut les réparer, les remplacer ou les régler.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.07 Remonter et reposer l'embrayage, en remplacer les composants défectueux,** comme les plateaux d'embrayage, les tiges poussoirs, les matériaux de frottement et les tambours d'embrayage au moyen de clés, de douilles et d'outils spéciaux des constructeurs pour éliminer le glissement, assurer le bon fonctionnement et maximiser la durée de vie de l'embrayage.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.08 Effectuer des essais opérationnels du démarreur au pied** pour confirmer la précision de l'embrayage avec le moteur.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4138.09** **Remplacer, lubrifier et remonter les composants du démarreur au pied,** comme levier de démarrage au pied, les cliquets, les ressorts, les roues dentées et les composants du système de décompresssion au moyen de douilles, de clés et de tournevis pour que le démarreur au pied conserve un bon embrayage avec le moteur.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.10** **Inspecter les mécanismes de changement de vitesses extérieurs** pour identifier les composants usés, déformés, desserrés ou manquants et déterminer s'il faut les réparer ou les remplacer.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.11** **Remplacer, lubrifier et régler les mécanismes de changement de vitesses extérieurs** au moyen de clés, de douilles et de tournevis pour qu'ils fonctionnent bien dans toute la plage de puissance du moteur.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.12** **Effectuer une inspection visuelle du carter extérieur de boîte de vitesses** pour identifier les criques, des trous, des fuites et des joints qui fuient et déterminer s'il faut réparer ou remplacer les composants défectueux.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4138.13 Exposer, démonter et inspecter les composants internes de la boîte de vitesses** comme les roues dentées, les fourchettes de changement de vitesses, les barillets d'embrayage, les goupilles fendues, les amortisseurs de torsion et les roulements au moyen de clés, de douilles, de tournevis et d'outils spéciaux des constructeurs pour identifier les composants manquants, endommagés, corrodés ou usés et déterminer une procédure de réparation.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.14 Nettoyer et mesurer les composants de boîte de vitesses**, comme les roues dentées, les arbres, les fourchettes de changement de vitesses, le barillet d'embrayage, l'arbre d'entrée de la boîte de vitesses, les roulements, les manchons et les rondelles de butée au moyen de solvants dégraisseurs à moteur, de micromètres et de pieds à coulisse pour évaluer l'état des composants et pouvoir décider s'il faut les remplacer ou les réutiliser.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.15 Effectuer une inspection visuelle du carter intérieur de la boîte de vitesses** pour identifier les fissures et les écailles et déterminer s'il faut réparer ou remplacer le carter.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4138.16 Lubrifier, remplacer et remonter des composants de boîte de vitesses** dans son carter au moyen de clés, de douilles, de tournevis et d'outils spéciaux des constructeurs pour monter, aligner et régler les composants, conformément aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.17 Exposer les composants de transmission secondaire et de transmissions à courroie**, comme les chaînes, les pignons, les poulies et les courroies, et en effectuer une inspection visuelle au moyen de clés et de tournevis pour pouvoir déterminer s'ils sont usés, endommagés ou désalignés et s'il faut les réparer, les remplacer ou les réaligner.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.18 Démonter, remplacer et régler les chaînes, les pignons, les courroies et les poulies** au moyen de clés, de douilles, de tournevis, de dérive-chaîne et d'outils à riveter pour que les composants usés ou défectueux de la courroie ou de la chaîne soient remplacés et alignés et que le réglage de la transmission secondaire soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.19 Inspecter et remplacer des roues coniques avant** au moyen de comparateurs à cadran, de clés, de douilles et d'outils spéciaux des constructeurs pour remplacer les roues brisées ou usées et pour que le jeu entredent soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4138.20 Inspecter et remplacer les composants d'arbre de transmission**, comme les goupilles fendues, les amortisseurs, les roulements et les cales au moyen de clés, de douilles, d'un comparateur à cadran, de calibres d'épaisseur et d'outils des constructeurs pour remplacer les composants endommagés, corrodés ou usés et pour que l'arbre de transmission soit réglé conformément aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.21 Démonter, nettoyer et inspecter des composants de transmission secondaire** comme le tube de mise à l'air libre, les roues dentées, les cales, les roulements, les joints d'étanchéité, les rondelles de butée et les goupilles fendues au moyen de clés, de douilles, de tournevis, de pinces, de solvants dégraisseurs à moteur, d'un micromètre et de pieds à coulisse pour identifier les composants endommagés et usés et déterminer s'il faut les régler ou les remplacer.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4138.22 Lubrifier, remplacer, remonter et régler les composants de la transmission secondaire** au moyen de clés, de tournevis, de douilles, de pinces, de comparateurs à cadran et de micromètres pour régler le jeu entredent et faire en sorte que l'alignement des composants de la transmission secondaire soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

| CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4138 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA TRANSMISSION ET LES RÉPARER | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |

## U4139.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SYSTÈME DE DIRECTION ET LES RÉPARER

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités du système de direction et les réparer en effectuant une inspection matérielle et visuelle des composants du train avant et du cadre pour identifier les composants endommagés ou usés, démonter la colonne de direction, remplacer ou réparer les composants défectueux comme les têtes de fourche à triple bride, les guidons, les fourches, la colonne de direction, les butées de direction, les roulements de la colonne de direction, les colliers, les axes, les roues et l'amortisseur de direction; remonter, régler et aligner les composants de la direction pour que le système de direction s'y déplace en respectant le rayon de braquage pour lequel il a été conçu, sans se coincer et sans jeu excessif, en faisant en sorte que les fourches et les guidons soient alignés, que les roues et les pneus soient droits et que les caractéristiques de pilotage soient conservées.

### COMPÉTENCES

**U4139.01 Effectuer une inspection visuelle et matérielle des composants du train avant et du cadre** pour identifier la présence d'écrous et de boulons manquants, desserrés ou manquants, de pneus et de roues déformées et ovalisés, de roulements de roues desserrés ou déformés, de roulements de la colonne de direction endommagés et de fourches, de têtes de fourche à triple bride, de guidons et de cadres déformés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4139.02 Tester le fonctionnement des butées et du verrou de direction** pour qu'il soit possible de mouvoir le système de direction avant dans tous les points de butée de la direction sans déformation, sans accroc ni jeu excessif, que le mécanisme de verrouillage empêche le système de direction de se verrouiller, et que les câbles et le câblage ne nuisent pas au fonctionnement du train avant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4139.03 Régler les roulements de colonne de direction et les roulements de roue avant** au moyen d'un comparateur à cadran, d'une base magnétique, d'un dynamomètre, de douilles et d'une clé dynamométrique pour que la précharge et le jeu axial des roulements soient conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4139.04 Démonter et inspecter les composants de colonne de direction,** comme les têtes de fourche à triple bride, les roulements, les bagues de roulement, les fourches et les guidons au moyen de matériel et d'outils comme des clés, des douilles, des tournevis, des étriers et des comparateurs à cadran pour identifier les composants endommagés ou usés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4139.05 Réparer et remplacer et monter les composants de colonne de direction,** comme les têtes de fourche à triple bride, les roulements, les bagues de roulement, les fourches et les guidons, en redressant ou en remplaçant les têtes de fourche à triple bride, les guidons et les fourches et en remplaçant les roulements et les bagues de roulement endommagés pour que la géométrie de la direction soit conforme aux spécifications du fabricant et que les composants soient lubrifiés et alignés durant le montage.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4139.06 Inspecter et remplacer les amortisseurs à friction hydrauliques de direction** au moyen d'outils à main, comme des douilles, des clés et des tournevis, pour éliminer ou réduire l'oscillation latérale du train avant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4139 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SYSTÈME DE DIRECTION ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4140.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA SUSPENSION AVANT ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités de la suspension avant et les réparer en inspectant et en testant les composants d'une fourche avant, le compresseur d'air et les mécanismes antiplongée, en remplaçant les composants endommagés, usés ou défectueux et en effectuant l'entretien systématique de la suspension avant pour remplacer l'air et l'huile selon les spécifications du fabricant et pour que la course de la fourche soit régulière et contrôlée en tout point.

---

### COMPÉTENCES

**U4140.01** **Effectuer une inspection visuelle** pour identifier des fuites d'huile, des tubes de fourche déformés, usés, écaillés ou piqués, des cylindres endommagés, des attaches endommagées, desserrées ou manquantes et des composants endommagés du mécanisme antiplongée.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4140.02** Tester les mécanismes de la suspension avant et antiplongée hydrauliques et pneumatiques durant un essai sur route et vérifier que la course de la fourche est régulière et contrôlée durant le freinage. Confirmer le fonctionnement des mécanismes antiplongée hydrauliques et pneumatiques.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4140.03** **Démonter, inspecter et mesurer les composants d'une fourche avant,** comme les ressorts, les tubes de fourche internes, les tubes de fourche externes, les rondelles, les tiges d'amortissement, les coussinets, les joints pare-poussière, les dispositifs de protection, les joints d'huile, le mécanisme antiplongée, les circlips, les cales et les composants du dispositif de régulation d'air au moyen d'outils à main comme des douilles, des clés, des tournevis, de pinces à circlips, un comparateur à cadran, d'un extracteur de joints, d'un porte-tige d'amortissement et d'un cylindre gradué pour identifier les composants endommagés, usés ou défectueux.


© Ordre des métiers de l'Ontario

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4140.04 Remplacer et remonter des composants de fourche,** comme les ressorts, les tubes de fourche internes, les tubes de fourche externes, les rondelles, les tiges d'amortissement, les coussinets, les joints pare-poussière, les joints d'huile, les dispositifs de protection, le mécanisme antiplongée, les circlips, les cales et les composants du dispositif de régulation d'air au moyen d'outils à main comme des outils de pose des joints, des clés, des douilles, des tournevis et des pinces à circlips pour remplacer l'air et l'huile selon les spécifications du fabricant, et pour que les fourches soient sans fuite et que la course de la fourche soit régulière et contrôlée.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4140.05 Inspecter et vérifier le fonctionnement du compresseur d'air et de ses composants** au moyen d'outils à main et d'instruments de mesure, comme une lampe témoin, un multimètre, un manomètre d'air, des douilles, des clés et des tournevis pour exposer le compresseur d'air, identifier les composants défectueux, comme la vanne de commande, les dessiccateurs d'air, les conduites, les compresseurs, les raccords, les relais, le câblage, les interrupteurs, les filtres, les solénoïdes, le manomètre et les voyants d'indication, isoler les fuites d'air et d'huile ainsi que vérifier l'état du filtre à air et la propreté du dessiccateur.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4140.06 Identifier et entretenir la suspension avant,** entre autres en remplaçant l'air et l'huile, en réglant l'antiplongée et l'amortisseur, au moyen d'un cylindre gradué, d'une pompe manuelle, d'un manomètre, de clés, de douilles et de tournevis pour remplacer l'air et l'huile selon les spécifications du fabricant et pour que la course de la fourche soit régulière et contrôlée en tout point.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4140.07 Prendre des mesures de l'affaissement de la suspension,** au moyen d'un tournevis et de clés pour réglage, d'un ruban à mesurer et d'un outil de réglage de l'affaissement conformément aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4140 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA SUSPENSION AVANT ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4141.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA SUSPENSION ARRIÈRE ET LES RÉPARER

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités de la suspension arrière et les réparer en inspectant et en testant les composants de la suspension arrière, comme les jambes d'amortisseur, les conduites pneumatiques, les ressorts, les pièces de fixation, le bras oscillant et l'amortisseur en caoutchouc; en remplaçant ou en réparant les composants endommagés; en réglant la précharge du ressort ou de l'amortisseur; et en réglant la roue arrière pour que le fonctionnement du bras oscillant soit régulier et que le débattement des roues soit contrôlé en tout point.

---

### COMPÉTENCES

**U4141.01 Inspecter les composants de la suspension arrière,** comme les jambes d'amortisseur, les conduites pneumatiques, les ressorts, les pièces de fixation, le bras oscillant et les amortisseurs en caoutchouc pour déceler les fuites d'huile, les arbres et ressorts endommagés, déformés ou brisés, pour cerner les amortisseurs en caoutchouc et les pièces de fixation endommagés, usés ou desserrés, et pour identifier un jeu excessif au pivot du bras oscillant, dans les roulements de la roue arrière et les roulements du pivot.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4141.02 Démonter, nettoyer et inspecter les composants de la suspension arrière**, comme les roulements, les coussinets, les joints, les axes, les manchons, les tringlages, les rondelles de butée, les blocs fendus et les entretoises au moyen de matériel et d'outils, comme des chassoirs de roulement, un marteau, un extracteur de joints, un tournevis, un calibre d'épaisseur, un micromètre et un comparateur à cadran pour déceler les roulements, des bagues de roulement, des coussinets ou des entretoises endommagés, usés ou manquants, des axes usés ou déformés, des blocs criqués, usés ou fendus, des biellettes, un bras oscillant ou des points de fixation criqués ou brisés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4141.03 Inspecter et remplacer ou remonter des jambes d'amortisseur** au moyen de ressorts, de compresseurs de ressort, d'amortisseurs ou de pinces à circlips, de cylindres gradués, de pinces à ergots, d'un extracteur de joints, de tournevis, de douilles et d'un appareil de recharge d'azote pour déceler les composants brisés, endommagés ou usés, comme les ressorts, les joints d'étanchéité, les coussinets, le bloc hydraulique, l'amortisseur et le corps d'amortisseur, pour vérifier que le réservoir de gaz est conforme aux spécifications du fabricant, pour éliminer les fuites d'azote et d'huile, et pour que la course des jambes d'amortisseur soit régulière et contrôlée en tout point.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4141.04 Remplacer les composants de la suspension arrière et la remonter** au moyen de chassoirs de roulement, d'outils de pose des joints, de pinces à circlips, d'une clé dynamométrique, d'un maillet en caoutchouc, d'un dynamomètre de traction, d'un calibre d'épaisseur, d'un comparateur à cadran, de clés et de douilles pour que les composants soient lubrifiés durant le montage, que la précharge et le jeu axial des roulements soient conformes aux spécifications du fabricant, et que le fonctionnement du bras oscillant soit régulier en tout point.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4141.05 Prendre des mesures de l'affaissement de la suspension** au moyen d'un tournevis, de clés pour réglage, d'un ruban à mesurer et d'un outil de réglage de l'affaissement et faire des réglages conformément aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4141.06 Inspecter, tester, régler et remplacer les composants du mécanisme de débattement automatiques,** comme les capteurs ou le rhéostat, le bloc de commande, le câblage et les relais au moyen de multimètres, de lampes témoins, de clés, de douilles et de tournevis pour identifier et réparer ou remplacer les composants défectueux, et régler la position du capteur pour que le mécanisme de débattement automatiques maintienne le véhicule à une altitude conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4141.07 Aligner la roue arrière sur la roue avant** au moyen d'outils à main comme des douilles, des clés et des outils d'alignement mécaniques et électroniques pour que l'alignement des deux roues soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4141 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA SUSPENSION ARRIÈRE ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4142.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES FREINS MÉCANIQUES ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités des freins mécaniques et les réparer en effectuant des essais et en prenant des mesures matérielles des composants des freins, en identifiant et en remplaçant les composants usés et défectueux, et en remontant les composants des freins mécaniques pour maintenir une capacité de freinage efficace et sécuritaire.

---

### COMPÉTENCES

**U4142.01 Effectuer une inspection visuelle et opérationnelle des leviers de frein, des câbles et des tringlages** pour identifier les pièces de commande de frein endommagées, usées ou manquantes.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4142.02 Lubrifier, régler et remplacer des tringlages, des câbles et des leviers** au moyen de clés pour que le fonctionnement des mécanismes de commande de frein soit régulier et que le matériau de friction touche complètement le disque de frein ou le tambour.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4142.03 Retirer les roues** au moyen de clés, de douilles et de pinces pour exposer les composants de frein, comme les tambours, les disques de frein, le matériau de friction et les pièces de soutien des freins pour inspection et réparation.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4142.04 Enlever et nettoyer les composants de frein internes et externes et en effectuer une inspection visuelle,** comme les pieds à coulisse, les tambours, les disques de frein, le matériau de friction, les ressorts, les rondelles et des goupilles fendues au moyen de clés, de douilles, de tournevis, de pinces et de solvant dégraisseur à moteur pour identifier les composants usés, corrodés, endommagés ou manquants et déterminer s'il faut les remplacer, les réparer ou les régler.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4142.05 Mesurer les composants de frein,** comme les tambours, les rotors et le matériau de friction au moyen d'un micromètre, de pieds à coulisse et de comparateurs à cadran pour identifier les composants usés, gauchis et ovalisés et pouvoir décider s'il faut les rectifier, les remplacer, les réparer ou les régler.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4142.06 Refaire et remplacer des étriers mécaniques** au moyen de clés, de tournevis, de micromètres et d'alésoirs pour éliminer la piqûration et le grippage et restaurer l'efficacité du freinage.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4142.07** **Remplacer le matériau de friction sur le segment de frein** dans les étriers au moyen de matériel de rivetage, de collage et de rectification pour restaurer le matériau de friction afin qu'il respecte les limites d'usure du fabricant et pour restaurer l'efficacité du freinage à un niveau conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4142.08** **Rectifier les disques et les tambours de frein** au moyen d'un tour à frein pour enlever la piqûration, l'abrasion et la corrosion de la surface des tambours et des disques et restaurer l'efficacité du freinage.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4142.09** **Remplacer et régler les les tambours, les disques de frein et le matériau de friction sur les roues** au moyen de clés, de pinces et de tournevis pour fixer solidement les composants aux roues, fixer solidement les câbles de commande de frein, régler les freins conformément aux spécifications du fabricant et restaurer l'efficacité du freinage.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4142.10 Remonter, de lubrifier et de régler les systèmes de freinage mécaniques** au moyen d'outils à main comme des clés, des douilles, des pinces et des lubrifiants recommandés par les constructeurs pour que les freins fonctionnent en douceur, sans vibration, sans bruit, sans faire porter la motocyclette dans une direction quelconque ou qu'elle se coince.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4142 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES FREINS MÉCANIQUES ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4143.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES FREINS HYDRAULIQUES ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités des freins hydrauliques et les réparer en effectuant des essais opérationnels et des inspections matérielles, en prenant des mesures matérielles des composants des freins mécaniques, en identifiant et en remplaçant les composants des freins mécaniques défectueux et usés et en remontant les freins hydrauliques pour restaurer le fonctionnement des freins à un niveau efficace et sécuritaire.

---

### OBJECTIFS DE RENDEMENT

### COMPÉTENCES

**U4143.01 Effectuer une inspection visuelle et matérielle** des tuyaux flexibles, des conduites, des raccords, des maîtres-cylindres, des rotors, des étriers et des leviers pour déceler des problèmes comme l'usure, les bris, les criques et les fuites de liquide et pour vérifier la quantité, le type et la concentration de liquide de frein au moyen d'un tournevis, de clés, de comparateurs à cadran et de micromètres pour identifier les composants usés ou endommagés et faire en sorte que la quantité, le type et la concentration de liquide de frein soient conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4143.02 Enlever, rectifier et remplacer les maîtres-cylindres, les cylindres de roues et les étriers** au moyen d'outils comme des tournevis, de clés, de pierre à polir pour cylindre de frein et de pinces pour éliminer les fuites de liquide et restaurer l'efficacité des freins hydrauliques à un niveau conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4143.03 Enlever et remplacer le répartiteur de freinage** au moyen de clés pour que le dosage de la pression du liquide de frein transmise aux composants de frein soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4143.04 Identifier le niveau de soin et d'attention à porter à l'utilisation ou au déversement du liquide de frein** (corrosif) pour prévenir les dommages aux composants peints ou en plastique.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4143.05 Enlever et remplacer des conduites de frein, des axes banjo et des rondelles de décompression** au moyen de clés pour éliminer les fuites de liquide de frein et remplacer les pièces de fixation et les conduites de frein criquées, étirées et altérées par les éléments.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4143.06 Mesurer et inspecter les disques et les tambours de frein** au moyen de micromètres, de comparateurs à cadran et d'outils à main pour enlever l'usure par abrasion, la piqûration et la corrosion de la surface des disques et des tambours de frein et restaurer l'efficacité du freinage.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4143.07 Mesurer et remplacer des plaquettes de disque de frein et le matériau de friction des segments de frein** au moyen d'outils à main et de micromètres pour faire en sorte que le matériau de friction soit conforme aux limites d'usure prescrites par les constructeurs, qu'il ne soit pas pollué par du liquide de frein ou des corps étrangers et que les procédures de remplacement soient conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4143.08 Inspecter et tester le système de freins antiblocage** au moyen de multimètres, de sondes et du matériel d'essai spécialisé des constructeurs pour identifier les composants défectueux ou endommagés, comme les clapets de laminage, les répartiteurs de freinage, les actionneurs antiblocage, les microprocesseurs et les capteurs de roue.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4143.09 Remplacer et régler des composants de système de freins antiblocage** comme les clapets de laminage, les actionneurs antiblocage, les répartiteurs de freinage, les microprocesseurs et les capteurs de roue pour que le fonctionnement du système de freins antiblocage soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4143.10** **Rincer, faire l'appoint et purger les liquides de frein** au moyen d'un tournevis, de clés et de pompe à vide pour expulser l'air des freins hydrauliques et restaurer l'efficacité du freinage à un niveau conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4143.11** **Régler le jeu du levier au niveau du maître-cylindre** au moyen de clés et de tournevis pour qu'il soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4143 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES FREINS HYDRAULIQUES ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4144.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES PNEUS ET DES ROUES ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités des pneus et des roues et les réparer en effectuant une inspection visuelle et matérielle des dommages externes, comme des coupures, des encoches et des orifices, le faux rond des roues, des rayons et des fusées déformés ou brisés et des roulements de roues usés ou endommagés pour que les roues puissent être remises dans un état de fonctionnement sécuritaire.

---

### COMPÉTENCES

**U4144.01** **Effectuer une inspection visuelle et matérielle des pneus** pour vérifier la présence de perforations, de fissures, de corps étrangers, d'usure inégale de la bande de roulement, la taille, la pression d'air, la configuration et la direction de rotation au moyen d'un manomètre, d'un bac d'eau et d'une jauge de profondeur pour isoler les fuites et les perforations et réparer ou remplacer le pneu.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4144.02** **Inspecter et tester les roues** pour vérifier la présence de rayons brisés ou fissurés, une mauvaise tension des rayons et des jantes déformées, criquées ou voilées au moyen de comparateurs à cadran et d'un centreur de roue pour identifier les composants défectueux des roues et déterminer s'il faut les remplacer ou les régler.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4144.03** **Retirer, nettoyer et inspecter les composants internes des roues et des moyeux**, comme les roulements et les joints d'étanchéité au moyen de clés, de douilles, de pinces et de solvants de nettoyage pour identifier les composants usés ou endommagés et déterminer s'il faut les remplacer.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4144.04** **Lubrifier et remonter les composants des moyeux** au moyen d'outils comme des outils de pose des paliers et des joints pour restaurer les moyeux dans un état conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4144.05** **Nettoyer et d'inspecter les composants des pneus et des jantes**, comme l'intérieur des jantes, le pneu, la chambre à air, le fond de jante, les écrous à rayons et les valves de pneu au moyen de matériel de montage des pneus, d'un démonte- pneu, de clés et d'un bac d'eau pour identifier les criques, les fuites, les écorchures, les perforations, la corrosion et l'usure par abrasion et déterminer s'il faut réparer ou remplacer les composants.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4144.06** **Enlever, remplacer et régler la tension des rayons** au moyen de clés à rayons, d'une pince coupante, d'un centreur de roue et d'un comparateur à cadran pour que ceux qui sont endommagés ou déformés soient remplacés et tendus, et pour que le voile des jantes soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4144.07** **Monter un pneu sur une jante** au moyen de matériel de montage des pneus, de lubrifiants de montage des pneus et de protecteurs de jantes pour maintenir la pression d'air des pneus à un niveau conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4144.08** **Équilibrer les roues** au moyen d'une machine à équilibrer les pneus et de poids sur la roue pour éliminer la vibration du pneu ou de la roue.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4144.09** **Remettre en place la roue et son pneu** au moyen d'une clé dynamométrique, de douilles et de pinces pour aligner le pneu dans la suspension et serrer la fusée conformément aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

| CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4144 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES PNEUS ET DES ROUES ET LES RÉPARER | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |

## U4145.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE CHARGE ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités des composants du circuit de charge électrique et les réparer, comme l'alternateur, le régulateur, le redresseur, les connecteurs et le câblage connexe au moyen de multimètres, de vérificateurs d'induits et d'outils de diagnostic spécialisés des constructeurs pour que la tension de sortie des circuits électriques soit conforme aux spécifications du fabricant.

### COMPÉTENCES

**U4145.01** **Effectuer une inspection visuelle des connecteurs et des fusibles** pour identifier les connexions ou le câblage desserrés, corrodés et usés, les fusibles brûlés et vérifier si le câblage est bien acheminé.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4145.02** **Inspecter, nettoyer, identifier et tester la batterie** au moyen d'un testeur de charge, d'un voltmètre et d'un densimètre pour établir la capacité de charge et de lancement et pour faire en sorte que les bornes et les connecteurs soient propres et que les connexions soient solides.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4145.03** **Charger ou remplacer la batterie** au moyen d'un chargeur de batterie, d'un densimètre et d'outils à main pour que la batterie atteigne et maintienne sa pleine capacité et soit conforme aux valeurs nominales de tension et de capacité prescrites par les constructeurs.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4145.04** **Tester l'alternateur** au moyen d'un voltmètre, d'un ampèremètre, d'un ohmmètre et de testeurs d'induit pour identifier les circuits de sortie, les circuits ouverts et les courts-circuits, déceler les mises à la terre des bobinages, faire en sorte que les mesures affichées soient conformes aux spécifications du fabricant et déterminer quels composants réparer ou remplacer.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4145.05** **Réparer du câblage et des connexions** au moyen de pinces coupantes ou de pince à dénuder, des sertisseuses, de matériel de brasage et de ruban d'électricien pour éliminer les courts-circuits, les mises à la terre et l'usure par abrasion et pour restaurer l'état initial du câblage.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4145.06** **Tester le régulateur et le redresseur** au moyen d'un voltmètre, d'un ohmmètre, d'un ampèremètre et d'un tachymètre pour évaluer l'état du circuit de régulation et de redressement du courant, identifier les composants défectueux et déterminer les procédures de réparation.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4145 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE CHARGE ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |

## U4146.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE DÉMARRAGE ÉLECTRIQUE ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités du circuit de démarrage électrique et les réparer en effectuant des essais pour évaluer l'état électrique et mécanique des composants de circuits de démarrage comme la batterie, les interrupteurs de contact, les contacts de démarreurs, les solénoïdes des moteurs de démarrage, et en brasant et remplaçant les composants usés ou défectueux pour que le fonctionnement du circuit de démarrage soit conforme au manuel d'entretien des constructeurs.

### COMPÉTENCES

**U4146.01** **Inspecter et nettoyer une batterie, le câblage et les connecteurs de mise à la terre et vérifier l'électricité** pour que les composants et les connecteurs soient propres, que les connexions terminales soient fixées solidement, que les niveaux d'électrolyte prescrits pour les batteries soient respectés (le cas échéant), et pour identifier le voltage et repérer des bacs fissurés et des plaques sulfatées ou détériorées.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4146.02 Identifier la batterie, la charge de type 1, tester la charge et remplacer la batterie** au moyen d'un testeur de charge, d'un densimètre, d'un chargeur de batterie, d'un voltmètre, de douilles et de clés pour vérifier l'état de la batterie, déterminer s'il faut la remplacer et vérifier que la batterie est conforme aux valeurs nominales de tension et de capacité prescrites par les constructeurs.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4146.03 Tester le fonctionnement des composants de circuits de démarrage,** comme les interrupteurs de contact, les contacts de démarreurs, les interrupteurs généraux, les interrupteurs de point mort, les contacts d'embrayage, les contacts de béquilles latérales, les solénoïdes, les relais et les moteurs de démarrage au moyen de multimètres et de lampes témoins pour identifier les composants devant être réparés, remplacés ou réglés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4146.04 Réparer ou remplacer les interrupteurs, les solénoïdes et les relais de démarrage** au moyen de tournevis, de nettoyeurs à contacts, de clés et de matériel de brasage pour que le rendement des composants soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4146.05 Démonter, nettoyer et mesurer les composants de moteur de démarrage,** comme les induits, les bobines d'inducteur, les balais, les roulements, les joints d'étanchéité et les roues dentées au moyen de solvants, de pieds à coulisse et de multimètres pour identifier les composants défectueux et usés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4146.06 Réparer ou remplacer des composants de moteur de démarrage** au moyen d'outils à main comme des clés,des douilles,des tournevis et du matériel de brasage pour que le moteur de démarrage fonctionne sous charge et qu'il fournisse le couple nécessaire pour faire tourner le moteur.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4146.07 Remplacer des composants mécaniques de moteur de démarrage** comme les roues dentées, les pignons, les chaînes, les embrayages de démarreur, les coussinets, les roulements, les cales, les rondelles et les ressorts au moyen d'outils à main comme des clés, des micromètres, des douilles, des tournevis et des pinces pour que tous les composants fonctionnent et que tous les dégagements soient conformes aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4146.08 Monter et lubrifier les composants du circuit de démarrage** au moyen des lubrifiants spécifiés par le fabricant, de clés, de douilles, de tournevis et de pinces pour que ce celui-ci fonctionne conformément au manuel d'entretien des constructeurs.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4146 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE DÉMARRAGE ÉLECTRIQUE ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |

**U4147.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT D'ALLUMAGE ET LES RÉPARER**

**OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT**

Identifier, diagnostiquer et réparer les circuits d'allumage en effectuant des essais pour évaluer l'état des composants du circuit d'allumage, en isolant et en remplaçant les composants défectueux pour que le circuit d'allumage fonctionne conformément au manuel d'entretien des constructeurs.

**COMPÉTENCES**

**U4147.01 Inspecter et nettoyer une batterie, le câblage et les connecteurs de mise à la terre et vérifier l'électricité** pour que les composants et les connecteurs soient propres, que les connexions terminales soient fixées solidement, que les niveaux d'électrolyte prescrits pour les batteries soient respectés (le cas échéant), et pour identifier le voltage et repérer des bacs fissurés et des plaques sulfatées ou détériorées.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4147.02** **Charger la batterie, tester la charge et remplacer la batterie** au moyen d'un testeur de charge, d'un densimètre, d'un chargeur de batterie, d'un voltmètre, de douilles et de clés pour vérifier l'état de la batterie, déterminer s'il faut remplacer la batterie, et vérifier si celle-ci est conforme aux valeurs nominales de tension et de capacité prescrites par les constructeurs (le cas échéant).

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4147.03** **Identifier et tester la source d'alimentation de l'allumage,** dont les fusibles, les disjoncteurs, l'interrupteur général et les interrupteurs de sécurité, les relais et le câblage connexe au moyen d'une lampe témoin ou d'un multimètre pour identifier les circuits ouverts et les courts-circuits.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4147.04** **Exécuter un essai de vérification d'étincelle sur les bougies** au moyen d'outils à main comme des douilles, des clés et des tournevis pour identifier et remplacer les bougies défectueuses ou déterminer si une évaluation plus poussée du circuit d'allumage est nécessaire.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4147.05 Tester et remplacer les fils à haute tension et le protecteur de bougie** au moyen d'un multimètre, de douilles, de clés et de tournevis pour déceler les courts-circuits, les circuits ouverts, une haute résistance dans les protecteurs ou les fils à haute tension et pour maintenir la continuité.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4147.06 Tester et remplacer les bobines d'allumage** au moyen d'une lampe témoin, d'un appareil d'essai à bobine, de douilles, de clés et de multimètres pour que le rendement des bobines ou l'essai de puissance soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4147.07 Tester et réparer le câblage et les connecteurs** au moyen de matériel comme une lampe témoin, un multimètre, des pinces à sertir, un pistolet à souder, un pistolet à air chaud et d'un matériel thermorétrécissable pour identifier et corriger les circuits ouverts et les courts-circuits et assurer la continuité du circuit.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**4147.08 Inspecter et remplacer les vis platinées et le condensateur** au moyen d'un calibre d'épaisseur, d'un lecteur d'angle de came, d'un ohmmètre, de clés, d'un multimètre, d'un vérificateur de condensateurs et d'un tournevis pour régler le protecteur de vis platinée, conformément aux spécifications du fabricant, vérifier que les surfaces de contact des vis platinées soient alignées et exemptes de piqûres, et que la capacité du condensateur est conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4147.09 Inspecter, lubrifier et remplacer le circuit d'allumage avancé et ses composants** au moyen de clés, de douilles, de tournevis, de pinces et de compteurs pour que le fonctionnement des circuits d'allumage soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4147.10 Régler le calage du circuit d'allumage à rupteur** au moyen d'une lampe stroboscopique, d'un comparateur à cadran, de calibres d'épaisseur, d'un ohmmètre, d'un lecteur d'angle de came, d'un vérificateur de vis platinées et d'un multimètre pour que le calage à l'allumage soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4147.11 Régler l'écartement sur la bobine détentrice pour le circuit d'allumage électronique** au moyen d'un calibre d'épaisseur, de tournevis et de douilles pour que l'écartement soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4147.12 Tester et remplacer la bobine détentrice du circuit d'allumage électronique** au moyen d'un multimètre, de douilles, de clés, d'un tournevis, d'un extracteur de volant moteur, d'un pistolet à souder et de matériel de rétraction pour que la résistance ou le voltage précis des bobines soit conforme aux spécifications des fabricants et que le câblage connexe soit exempt de courts-circuits et de circuits ouverts.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4147.13 Tester et remplacer le module d'allumage et le câblage connexe** au moyen d'un testeur à cet effet, d'un multimètre, de douilles, de clés, de pinces, de tournevis, de pinces à sertir, de matériel de brasage, de matériel de rétraction et de connecteurs pour contrôler le courant en direction du circuit primaire des bobines d'allumage.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4147.14 Régler le calage du circuit d'allumage électronique et nettoyer celui-ci** au moyen d'une lampe stroboscopique, d'un comparateur à cadran, de clés, de douilles et de tournevis pour que le calage à l'allumage soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4147 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT D'ALLUMAGE ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |

## U4148.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer et réparer les défectuosités des accessoires électriques comme les projecteurs, les feux arrière, les clignotants, les indicateurs analogiques, les radios, les avertisseurs ou les compresseurs d'air en testant les circuits et les composants au moyen d'outils comme un ohmmètre, un voltmètre et des lampes témoins, en réparant le câblage et les connexions et en remplaçant les composants électriques au moyen de tournevis, de douilles, de pistolets à souder, de brasage et d'outils de connexion électrique pour que le fonctionnement des accessoires électriques soit conforme aux spécifications du fabricant et pour maintenir la continuité des circuits auxiliaires.

### COMPÉTENCES

**U4148.01 Inspecter et nettoyer une batterie, les connecteurs et le câblage de mise à la terre et vérifier l'électricité** pour s'assurer que les bornes sont propres et que les connexions terminales sont fixées solidement, que les niveaux d'électrolyte prescrits pour les batteries sont respectés, repérer des bacs fissurés et des plaques sulfatées ou détériorées, et faire en sorte que la capacité de la batterie soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4148.02 Charger les batteries, en tester la charge et les remplacer** au moyen de testeurs de charge, de densimètres, de chargeurs de batterie, de voltmètres, de douilles et de clés pour vérifier l'état de la batterie, déterminer s'il faut remplacer la batterie et s'assurer que les batteries sont conformes aux valeurs nominales de tension et de capacité prescrites.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4148.03 Effectuer un essai visuel et tester le fonctionnement des fusibles, des disjoncteurs et des joints fusibles** au moyen de multimètres et de lampes témoins pour identifier et remplacer les composants défectueux ou endommagés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4148.04 Isoler et réparer les circuits ouverts, les courts-circuits et les mises à la terre du câblage et des connecteurs** au moyen de multimètres, d'outils de connexion électrique, de fils, de brasage, d'une gaine thermorétrécissable et de ruban d'électricien pour isoler les problèmes et établir la continuité du circuit.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4148.05** **Tester les interrupteurs de commande des accessoires** au moyen d'outils comme des voltmètres, des ohmmètres et des lampes témoins pour que le fonctionnement soit conforme aux manuels d'entretien des constructeurs et aux schémas de câblage.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4148.06** **Réparer ou remplacer des interrupteurs de commande** au moyen de tournevis, de pinces, de brasage, d'outils de connexion électrique et de ruban pour que les interrupteurs réparés ou remplacés fassent une connexion positive et que le fonctionnement des accessoires soit conforme au manuel d'utilisation du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4148.07** **Inspecter et remplacer les accessoires défectueux** comme les projecteurs, les feux arrière, les clignotants, les indicateurs analogiques, les avertisseurs, les radios ou les compresseurs d'air au moyen de multimètres, d'outils à main et de manomètres pour identifier les composants défectueux, qu'ils soient réparés ou remplacés et que le fonctionnement des accessoires soit conforme au manuel d'utilisation du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4148 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4149.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES CHÂSSIS ET DE LEURS COMPOSANTS ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités des châssis et de leurs composants en effectuant des inspections visuelles, en mesurant les composants du châssis, comme le cadre, les attaches de moteur, les repose-pieds et les marchepieds et réparer ou remplacer les composants endommagés, usés ou manquants à l'aide d'outils à main pour que l'état du cadre de la motocyclette et de ses composants soit restauré et conforme aux spécifications du fabricant.

---

### COMPÉTENCES

**U4149.01 Effectuer une inspection visuelle des composants de châssis** comme le cadre, des attaches de moteur, des joints Heim, des repose-pieds, des marchepieds, des attaches de bras oscillant, des attaches de la boîte de vitesses, des pièces d'alignement du cadre et de la suspension, des béquilles latérales et centrales pour identifier les composants manquants, desserrés ou endommagés et déterminer s'il faut les réparer ou les remplacer.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4149.02 Tester le fonctionnement des pièces d'alignement du cadre et de la suspension** au moyen d'outils comme le banc de redressage et les rubans à mesurer pour comparer les mesures aux spécifications du fabricant, identifier les cadres désalignés et déterminer les réparations et remplacements nécessaires.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4149.03** **Remplacer des châssis et leurs composants** comme le cadre, les repose-pieds, les attaches de carénage et les attaches de refroidisseur au moyen de presses hydrauliques et d'outils à main pour que tous les composants soient fixés solidement et réglés selon les spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4149 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES CHÂSSIS ET DE LEURS COMPOSANTS ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |

**U4150.0** **FAIRE L'ENTRETIEN DES COMPOSANTS DU CADRE**

**OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT**

Entretenir les composants du cadre en effectuant une inspection visuelle et en identifiant les composants manquants, desserrés ou endommagés pour qu'ils puissent être retirés, remplacés ou réparés puis réinstallés, et que l'état initial de la motocyclette et de ses composants soit restauré et que ceux-ci soient fixés solidement.

**COMPÉTENCES**

**U4150.01** **Effectuer une inspection visuelle des composants du cadre** comme les ailes, les réservoirs d'essence, le carénage, les panneaux de carrosserie et les carters de la transmission secondaire pour identifier les composants endommagés chimiquement ou physiquement, manquants ou desserrés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4150.02** **Démonter et ranger correctement les composants du cadre** au moyen d'outils, de clés, de douilles, de tournevis et de clés Allen pour retirer, réparer ou remplacer les composants endommagés.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4150.03** **Effectuer une inspection visuelle et identifier les composants du cadre** comme les dispositifs d'enclenchement et de verrouillage, les charnières, les joints d'étanchéité et les attaches pour identifier les composants défectueux.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4150.04** **Réparer ou remplacer les composants du cadre** comme les dispositifs d'enclenchement et de verrouillage, les charnières, les joints d'étanchéité et les attaches au moyen de tournevis, de clés, de douilles et d'adhésifs pour restaurer les composants du cadre à leur état initial, éliminer les fuites et permettre aux dispositifs d'enclenchement de fonctionner de façon sécuritaire.

| | |
|---|---|
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| | |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4150.05** **Réparer ou remplacer les composants du cadre** au moyen de matériel et d'outils comme une machine à souder les plastiques, des colles, des adhésifs, des ponceuses et du matériel de remise en état des surfaces pour restaurer l'état initial des composants du cadre.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4150.06** **Remplacer les composants du cadre** au moyen de clés, de tournevis et de douilles pour qu'ils soient fixés solidement et bien alignés.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4150 : FAIRE L'ENTRETIEN DES COMPOSANTS DU CADRE** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## U4151.0 DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SIDE-CAR ET LES RÉPARER

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT

Diagnostiquer les défectuosités du side-car et les réparer en effectuant des essais pour évaluer la mécanique, la suspension et les freins, identifier les composants usés ou défectueux pour qu'une fois réparé, le side-car fonctionne conformément aux spécifications du fabricant.

---

### COMPÉTENCES

**U4151.01 Effectuer une inspection visuelle du side-car et mesurer le cadre, les pièces de fixation et l'alignement** au moyen d'un inclinomètre, d'un ruban à mesurer et de règles pour repérer les défauts, comme des pièces de fixation desserrées, des cadres déformés ou brisés, des attaches desserrées et des roues de side-car desserrées, désalignées ou déréglées.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4151.02 Tester le fonctionnement des systèmes de freinage des side-cars et les réparer** au moyen de clés, de douilles, de tournevis, de pierres à polir pour cylindre de frein et de pompes à vide pour identifier les composants de frein défectueux, comme les tuyaux flexibles, les câbles, les cylindres de roues, les segments de frein, les mâchoires de frein, les tambours et les disques de frein, et restaurer l'état des systèmes de freinage pour qu'ils soient efficaces et sécuritaires.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |


© Ordre des métiers de l'Ontario

**U4151.03** **Aligner un side-car au cadre d'une motocyclette** en réglant le resserrement, en le penchant, en le montant, en réglant la distance avec la roue et avec le véhicule au moyen des barres parallèles, d'un inclinomètre, de clés, de douilles et d'une massette à embouts plastiques pour que l'alignement soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**4151.04** **Réparer ou remplacer les composants d'un side-car**, comme les cadres, les ressorts de suspension, les pièces de fixation de side-car, les roues et les fusées brisés ou déformés au moyen de clés, de douilles, de tournevis et de pinces pour rassembler les véhicules, les attacher à la motocyclette et les aligner.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

**U4151.05** **Remonter, lubrifier et régler les composants d'un side-car** au moyen de barres parallèles, d'un inclinomètre, de clés et de tournevis pour que l'alignement du side-car soit conforme aux spécifications du fabricant.

| | |
|---|---|
| (mm/jj/aaaa) | Signature du compagnon |
| (mm/jj/aaaa) | Signature de l'apprenti(e) |

| **CONFIRMATION POUR L'EMPLOYEUR/PARRAIN POUR U4151 : DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SIDE-CAR ET LES RÉPARER** | | |
|---|---|---|
| **Date achevé (mm/jj/aaaa)** | **Nom d'employeur/parrain** | **Signature d'employeur/parrain** |


© Ordre des métiers de l'Ontario

## DÉFINITIONS

**Catégorie Apprentis**
Les membres de cette catégorie :

- ont conclu un ou plusieurs contrats d'apprentissage enregistrés valides avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'égard de métiers à accréditation obligatoire ou facultative;
- sont titulaires d'une attestation d'adhésion à l'Ordre des métiers de l'Ontario dans la catégorie Apprentis;
- sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti ou aux taux de salaire qui ont été fixés par voie de règlement à l'égard de leur(s) métier(s);
- peuvent rester dans cette catégorie jusqu'à ce qu'ils reçoivent leur certificat d'apprentissage;
- peuvent se présenter comme étant des apprentis.

**Certificat d'apprentissage**
Certificat délivré par le ministre de la Formation et des Collèges et Universités à des personnes qui ont démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

**Certificat de qualification**
Certificat délivré par le registraire, au nom de l'Ordre des métiers, à un compagnon ou une compagne. Sert à prouver que ce dernier ou cette dernière a respecté les exigences liées aux examens / au programme et qu'il ou elle est membre de l'Ordre dans la catégorie Compagnons.

**Compétence**
Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon répétée et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

**Profil de l'analyse des compétences (tableau de la LARP)**
Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

**Personne compétente**
Au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, une personne compétente est une personne qui :

- possède, en raison de ses connaissances, de sa formation et de son expérience, les qualités nécessaires pour organiser et faire exécuter un travail;
- connaît bien la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les règlements pris en application de celle-ci qui s'appliquent au travail et est consciente de tout danger éventuel ou réel en matière de santé ou de sécurité sur le lieu de travail.


© Ordre des métiers de l'Ontario

**Travailleur compétent**
Au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, un travailleur compétent est une personne qui :

- est qualifiée du fait qu'elle possède les connaissances, la formation et l'expérience nécessaires à l'exécution du travail;
- connaît bien la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les dispositions de la réglementation qui s'appliquent au travail;
- est consciente de tous les dangers potentiels ou réels en matière de santé ou de sécurité qui sont associés au travail.

**Parrain**
Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par l'Ordre des métiers.

**Parrain officiel**
Parrain signataire de l'entente ou du contrat d'apprentissage en vigueur. Pour pouvoir former des apprentis, le parrain doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

**Incompétence**
En vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*, le comité de discipline de l'Ordre des métiers peut juger qu'un membre de l'Ordre des métiers est incompétent s'il estime que le membre en question a fait preuve, dans l'exercice de son métier, d'un manque de connaissances ou de compétence ou encore d'indifférence pour le bien-être d'une autre personne. Dans pareil cas, le membre visé peut être jugé inapte à exercer son métier et son attestation d'adhésion / certificat de qualification peut être révoqué, suspendu ou assorti de certaines conditions ou restrictions.

**Compagnon ou compagne**
Un compagnon ou une compagne qui exerce un métier à accréditation obligatoire est :

- soit une personne qui détient un certificat de qualification valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons dans ce même métier;
- soit une personne qui détient un certificat de qualification temporaire valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre dans la catégorie Compagnons dans ce même métier.

Un compagnon ou une compagne qui exerce un métier à accréditation facultative est :

- soit une personne qui détient un certificat de qualification valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons dans ce même métier;
- soit une personne qui détient, à l'égard d'un métier, un certificat de qualification qui a été délivré par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités avant le 8 avril 2013 (dans pareil cas, il n'est pas nécessaire d'être membre de l'Ordre des métiers).


© Ordre des métiers de l'Ontario

**Catégorie Candidats compagnons**
Est membre de cette catégorie toute personne qui a terminé avec succès un programme d'apprentissage de l'Ontario (et qui détient donc un certificat d'apprentissage) dans un métier à accréditation facultative ou obligatoire qui prévoit un examen sanctionné par un certificat de qualification, mais qui n'a pas réussi cet examen. On ne peut demeurer plus de un an dans cette catégorie.

Sont assujettis aux ratios et (ou) aux taux de salaire qui ont été fixés à l'égard de leur métier, s'il s'agit d'un métier à accréditation obligatoire.

Peuvent continuer d'exercer légalement leur métier, s'il s'agit d'un métier à accréditation obligatoire, en attendant de passer leur examen (les personnes qui exercent un métier à accréditation facultative ne sont pas obligées d'être membres de l'Ordre des métiers pour pouvoir exercer leur métier légalement), et peuvent se présenter comme étant des candidats compagnons (ils ne sont ni des apprentis ni des compagnons).

Peuvent rester dans cette catégorie pendant au plus un an ou jusqu'à ce qu'ils réussissent l'examen sanctionné par un certificat de qualification et deviennent membres de la catégorie Compagnons. Cependant, ils peuvent rester dans cette catégorie pendant au plus un an. S'ils exercent un métier à accréditation facultative, ils peuvent accéder à la catégorie Ouvriers qualifiés une fois le délai de un an écoulé. S'ils exercent un métier à accréditation obligatoire et qu'ils sont membres de la catégorie Candidats compagnons depuis un an, ils ne peuvent plus exercer ce métier légalement avant d'avoir réussi l'examen sanctionné par un certificat de qualification.

**Compétence obligatoire**
Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

**LOMOA**
*Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*

**Compétence facultative**
Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

**Ratios**
Pour obtenir des renseignements à jour sur les ratios compagnon-apprenti, veuillez consulter le site suivant : www.ordredesmetiers.ca.


© Ordre des métiers de l'Ontario

**Programme du Sceau rouge**
Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En réussissant un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge. Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils n'aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une *norme d'excellence* interprovinciale dans les métiers spécialisés. Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

**Signature**
Signature du parrain officiel ou d'un signataire autorisé (p. ex., le formateur ou la formatrice), attestant qu'un apprenti ou une apprentie a acquis une compétence.

**Compétences**
Habileté décrite dans le registre. (Remarque : Il s'agit d'une seule habileté et non d'un groupe plus important de compétences, appelé ensembles de compétences, unités de formation ou objectifs généraux de rendement dans le registre et dont fait partie la compétence.)

**Ensemble de compétences**
Groupe de compétences énoncé dans le registre. (Remarque : Peut aussi être appelé unité de formation ou objectif général de rendement.)

**Attestation de compétences à l'intention des parrains**
Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la signature du parrain officiel.

**Superviseur ou superviseure**
Personne qui surveille l'exécution d'une tâche et les actions ou le travail des autres.

**Conseil de métier**
En vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*, le Conseil des nominations à l'Ordre des métiers de l'Ontario peut, pour chaque métier désigné, nommer un conseil de métier composé de représentants d'employés et d'employeurs de l'industrie. Les conseils de métier ont la responsabilité de fournir des conseils et des recommandations aux conseils sectoriels de l'Ordre des métiers relativement aux questions concernant le ou les métiers à l'égard desquels ils ont été créés. En l'absence de nomination d'un conseil pour un métier, le conseil sectoriel du secteur respectif agira comme le conseil de métier par défaut pour ce dernier.


© Ordre des métiers de l'Ontario

**Catégorie Ouvriers qualifiés**
Catégorie de membres réservée aux personnes qui exercent un métier à accréditation facultative prévoyant ou non un examen sanctionné par un certificat de qualification.

Les membres de cette catégorie :
sont membres de la catégorie Candidats compagnons ou ne sont pas admissibles à celle-ci et, selon une évaluation, possèdent une expérience et (ou) des qualifications équivalentes à un certificat d'apprentissage dans leur métier;

- se préparent à passer l'examen sanctionné par un certificat de qualification qui est offert pour leur métier, ou n'ont pas l'intention de le passer ou ne l'ont pas réussi;
- peuvent rester dans cette catégorie indéfiniment ou jusqu'à ce qu'ils réussissent l'examen sanctionné par un certificat de qualification qui est offert pour leur métier;
- peuvent se présenter comme étant des ouvriers qualifiés (ils ne sont ni des apprentis ni des compagnons).

**Remarque :** On considère les membres de la catégorie Ouvriers qualifiés comme des compagnons afin de fixer les ratios pour le métier visé.

**Formateur ou formatrice**
Le formateur ou la formatrice qualifié d'un métier à accréditation obligatoire est une personne de métier possédant un certificat de qualification professionnelle ou, pour un métier à accréditation facultative, une personne considérée comme telle.

**Dans le cas du présent métier, le formateur ou la formatrice doit avoir acquis les compétences professionnelles, mais n'est pas tenu(e) d'être membre de l'Ordre des métiers ou d'être titulaire d'un certificat de qualification.**


© Ordre des métiers de l'Ontario

## PRÊT À PASSER L'EXAMEN?

Pour un bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen d'accréditation final pour être accrédité dans votre métier. Lorsque vous réussissez l'examen, vous pouvez obtenir le statut de membre dans la catégorie compagnon de l'Ordre des métiers de l'Ontario et recevoir un certificat de qualification pour votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen Sceau rouge pour les métiers qui sont désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.red-seal.ca.

Vous passerez un examen provincial pour les métiers qui ne sont pas désignés Sceau rouge.

**Guide de préparation à l'examen provincial**
www.ordredesmetiers.ca

**Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen**
Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**. Si vous avez besoin de plus de temps, vous devez en faire la demande au moment où vous fixez la date de l'examen, et non la journée de l'examen. Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
La note de passage est de 70 %.

Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.

**Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen**
La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de l'Ordre des métiers de l'Ontario : www.ordredesmetiers.ca.

**N'oubliez pas ces trois principales étapes :**

1. confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de l'Ordre;
2. communiquez avec les Services à la clientèle de l'Ordre pour acquitter vos frais d'examen;
3. communiquez avec le centre d'apprentissage du ministère le plus près de chez vous afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr.


© Ordre des métiers de l'Ontario

## DIRECTIVES POUR CONSIGNER UN CHANGEMENT DE PARRAIN

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du parrain n$^{o}$ 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.

2. Si vous changez de parrain avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez communiquer immédiatement avec le centre d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région pour mettre à jour le dossier de votre parrain.

3. Veuillez vous assurer que vous consignez effectivement tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du parrain fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

   **Vous devez remplir un formulaire de MODIFICATION DU DOSSIER DU PARRAIN chaque fois que vous changez de parrain.**


© Ordre des métiers de l'Ontario

**DOSSIER N° 1 DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE**

| RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR OU SUR LE PARRAIN | |
|---|---|
| **Nom de l'apprenti ou apprentie** | |
| **N° du contrat d'apprentissage enregistré** | |
| **Nom** | |
| **Adresse** | |
| **Téléphone** | |
| **Adresse électronique** | |

| SOMMAIRE DE LA FORMATION | |
|---|---|
| **Date d'embauche** | |
| **Date de fin d'emploi** | |
| **Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période** | |
| **Ensembles de compétences démontrés (p.ex.UXXXX)** | |

Je déclare, comme l'employeur ou parrain, que tous les renseignements que j'ai fournis sont vrais, exacts et complets.

Signature:_____ Date: (jj/mm/aaaa)_____

Le parrain doit confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant sa signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

***Si vouz avez besoin de plus de copies du Dossier du parrain veuillez photocopier le formulaire ou visiter le site .ordredesmetiers.ca et chercher Dossier du parrain.***


© Ordre des métiers de l'Ontario

**DOSSIER N° 2 DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE**

| RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR OU SUR LE PARRAIN | |
|---|---|
| **Nom de l'apprenti ou apprentie** | |
| **N° du contrat d'apprentissage enregistré** | |
| **Nom** | |
| **Adresse** | |
| **Téléphone** | |
| **Adresse électronique** | |

| SOMMAIRE DE LA FORMATION | |
|---|---|
| **Date d'embauche** | |
| **Date de fin d'emploi** | |
| **Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période** | |
| **Ensembles de compétences démontrés (p.ex.UXXXX)** | |

Je déclare, comme l'employeur ou parrain, que tous les renseignements que j'ai fournis sont vrais, exacts et complets.

Signature:_____ Date: (jj/mm/aaaa)_____

Le parrain doit confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant sa signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

***Si vouz avez besoin de plus de copies du Dossier du parrain veuillez photocopier le formulaire ou visiter le site .ordredesmetiers.ca et chercher Dossier du parrain.***


© Ordre des métiers de l'Ontario

**DOSSIER N° 3 DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE**

| RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR OU SUR LE PARRAIN | |
|---|---|
| **Nom de l'apprenti ou apprentie** | |
| **N° du contrat d'apprentissage enregistré** | |
| **Nom** | |
| **Adresse** | |
| **Téléphone** | |
| **Adresse électronique** | |

| SOMMAIRE DE LA FORMATION | |
|---|---|
| **Date d'embauche** | |
| **Date de fin d'emploi** | |
| **Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période** | |
| **Ensembles de compétences démontrés (p.ex.UXXXX)** | |

Je déclare, comme l'employeur ou parrain, que tous les renseignements que j'ai fournis sont vrais, exacts et complets.

Signature:_____ Date: (jj/mm/aaaa)_____

Le parrain doit confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant sa signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

***Si vouz avez besoin de plus de copies du Dossier du parrain veuillez photocopier le formulaire ou visiter le site .ordredesmetiers.ca et chercher Dossier du parrain.***


© Ordre des métiers de l'Ontario

# DIRECTIVES RELATIVES À L'ATTESTATION DE FIN D'APPRENTISSAGE (annexe A)

Une fois que l'apprenti ou l'apprentie a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures de formation en milieu de travail qu'exige le métier, et qu'il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

1. l'apprenti ou l'apprentie et le parrain remplissent l'attestation de fin d'apprentissage et l'attestation de compétences à l'intention des parrains figurant aux pages suivantes;

2. ils signent les attestations et les soumettent au centre d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de leur région. (Pour trouver le centre le plus près de chez vous, vérifiez les coordonnées à l'adresse *http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr ou communiquez avec Emploi Ontario en appelant sans frais le 1 800 387-5656.*

3. Comme ce métier est fondé sur les compétences, toutes les compétences obligatoires énoncées dans la norme de formation doivent être confirmées. Si le parrain termine la formation de l'apprenti ou de l'apprentie avant d'atteindre le nombre d'heures de formation que recommande l'industrie, le personnel du ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l'apprenti ou de l'apprentie. Un exemple de demande serait une lettre du parrain qui confirme que l'apprenti ou l'apprentie a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage et qu'il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l'attestation de fin d'apprentissage et la documentation pertinente au centre d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de leur région par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) n'ont pas besoin d'inclure leur registre; ceux qui remettent l'attestation en personne au centre d'apprentissage de leur région doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du ministère peut communiquer avec l'apprenti ou l'apprentie ou encore le parrain pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l'attestation de fin d'apprentissage. Une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée, le ministère délivrera un certificat d'apprentissage à l'apprenti ou à l'apprentie.

L'Ordre des métiers de l'Ontario sera avisé de cette attestation de fin d'apprentissage et terminera l'adhésion de la personne dans la catégorie Apprentis du métier. Si l'apprenti ou l'apprentie a terminé un programme relatif à un métier à accréditation obligatoire, l'Ordre des métiers inscrira automatiquement l'apprenti ou l'apprentie en tant que membre de la catégorie Candidats compagnons afin qu'il ou qu'elle puisse continuer d'exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l'examen d'accréditation. Un apprenti ou une apprentie qui termine son apprentissage dans un métier à accréditation facultative **et** pour lequel il n'y a pas d'examen sanctionné par un certificat de qualification peut présenter une demande d'adhésion dans la catégorie compagnon à l'Ordre des métiers de l'Ontario. S'il y a un examen sanctionné par un certificat de qualification, l'apprenti ou l'apprentie doit passer et réussir l'examen afin d'obtenir le statut de membre dans la catégorie compagnon de l'Ordre des métiers de l'Ontario.

Avant de prendre rendez-vous pour passer l'examen une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée par le ministère, la personne doit d'abord communiquer avec les services à la clientèle de l'Ordre des métiers au 647 847-3000 ou sans frais au 1 855 299-0028 pour payer les frais d'examen d'accréditation.

# ATTESTATION DE FIN D'APPRENTISSAGE (annexe B)

***Veuillez remplir les deux côtés de l'attestation, y compris l'attestation de compétences à l'intention des parrains (consulter le verso de l'attestation). Une fois les deux côtés remplis, soumettez l'attestation au centre d'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de votre région (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr ou en appelant Emploi Ontario au 1 800 387-5656).***

| **RENSEIGNEMENTS SUR L'APPRENTI OU L'APPRENTIE** | |
|---|---|
| Nom (en lettres moulées) | |
| N° d'identification du client délivré par le ministère | |
| Numéro(s) de téléphone | |

| **RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN** | |
|---|---|
| Dénomination sociale | |
| Adresse | |
| Numéro(s) de téléphone | |
| Signataire autorisé du parrain *(nom en lettres moulées)* | |
| Adresse électronique | |

| **RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME** | |
|---|---|
| Nom du métier | |
| Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage *(pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement)* | |
| Heures de formation? *(documentation jointe)* | Oui ( ) Non ( ) Sans objet ( ) |
| Formation en classe terminée ou exemptée? | Oui ( ) Non ( ) Sans objet ( ) |

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

**X**_____ **X**_____

Signature (apprenti-e) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

## ATTESTATION DE COMPÉTENCES À L'INTENTION DES PARRAINS (annexe C)

***Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En signant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon finale, à titre de parrain de l'apprenti ou de l'apprentie, qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble de compétences.***

| N° DE L'ENSEMBLE DE COMPÉTENCES | TITRE DE L'ENSEMBLE DE COMPÉTENCES | SIGNATURE DU SIGNATAIRE AUTORISÉ |
|---|---|---|
| U4130.0 | SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES | |
| U4131.0 | MISE EN APPLICATION DES PRATIQUES ET MÉTHODES DE TRAVAIL GÉNÉRALES | |
| U4132.0 | EFFECTUER UN DIAGNOSTIC PRÉLIMINAIRE | |
| U4133.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES MOTEURS À DEUX TEMPS ET À QUATRE TEMPS ET LES RÉPARER (MÉCANIQUE) | |
| U4134.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SYSTÈME D'ALIMENTATION À CARBURATEUR | |
| U4135.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS D'UN CIRCUIT D'INJECTION DE CARBURANT ET LES RÉPARER | |
| U4136.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT ET LES RÉPARER | |
| U4137.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT D'ÉCHAPPEMENT ET LES RÉPARER | |
| U4138.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA TRANSMISSION ET LES RÉPARER | |
| U4139.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SYSTÈME DE DIRECTION ET LES RÉPARER | |
| U4140.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA SUSPENSION AVANT ET LES RÉPARER | |
| U4141.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DE LA SUSPENSION ARRIÈRE ET LES RÉPARER | |
| U4142.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES FREINS MÉCANIQUES ET LES RÉPARER | |
| U4143.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES FREINS HYDRAULIQUES ET LES RÉPARER | |
| U4144.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES PNEUS ET DES ROUES ET LES RÉPARER | |
| U4145.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE CHARGE ET LES RÉPARER | |
| U4146.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT DE DÉMARRAGE ÉLECTRIQUE ET LES RÉPARER | |
| U4147.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU CIRCUIT D'ALLUMAGE ET LES RÉPARER | |
| U4148.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES ET LES RÉPARER | |
| U4149.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DES CHÂSSIS ET DE LEURS COMPOSANTS ET LES RÉPARER | |
| U4150.0 | FAIRE L'ENTRETIEN DES COMPOSANTS DU CADRE | |
| U4151.0 | DIAGNOSTIQUER LES DÉFECTUOSITÉS DU SIDE-CAR ET LES RÉPARER | |

**À L'USAGE DU MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS UNIQUEMENT**

Vérification que le parrain est le parrain officiel le plus récent : Oui ( ) Non ( )
Documentation jointe en appui aux heures complétées : Oui ( ) Non ( )
Vérification que la formation en classe est terminée : Oui ( ) Non ( )

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____ Date _____

# CENTRES D'APPRENTISSAGE DU MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS EN ONTARIO (annexe D)

| Lieu | Adresse | Lieu | Adresse |
|---|---|---|---|
| **Barrie**<br>705 737-1431 | 55, Cedar Pointe Drive, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7 | **North Bay**<br>705 495-8515 | 200, 1re avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9 |
| **Belleville**<br>613 968-5558 | 199, rue Front, Belleville (Ontario) K8P 3B5 | **Ottawa**<br>613 731-7100 | Preston Square, 347, rue Preston 3e étage, Ottawa (Ontario) K1S 3H8 |
| **Brantford**<br>519 756-5197 | 505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8 | **Owen Sound**<br>519 376-5790 | 1450, 1re avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2 |
| **Chatham**<br>519 354-2766 | 870, rue Richmond Ouest, 1er étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5 | **Pembroke**<br>613 735-3911 | 615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7 |
| **Cornwall**<br>613 938-9702 | 132, 2e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4 | **Peterborough**<br>705 745-1918 | 901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5 |
| **Dryden**<br>807 223-4632 | Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9 | **Pickering (Ville de)**<br>905 837-7721 | 1420, rue Bayly, bureau 1, Pickering (Ontario) L1W 3R4 |
| **Elliot Lake**<br>705 848-4661 | 50, promenade Hillside Nord, Elliot Lake, (Ontario) P5A 1X4 | **Sarnia**<br>519 542-7705 | Centre commercial Bayside, 150, rue Christina Nord, Sarnia (Ontario) N7T 7W5 |
| **Fort Frances**<br>807 274-8634 | 922, rue Scott, 2e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4 | **Sault Ste. Marie**<br>705 945-6815 | 477, rue Queen Est, 4e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5 |
| **Hamilton (Centre)**<br>905 521-7764 | Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7 | **St. Catharines**<br>905 704-2991 | Garden City Tower, 301, rue St Paul, 10e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4 |
| **Kapuskasing**<br>705 337-4381 | Complexe du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8 | **Sudbury**<br>705 564-3030 | 159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5 |
| **Kenora**<br>807 468-2879 | 227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4 | **Thunder Bay**<br>807 346-1550 | 189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2 |
| **Kingston**<br>613 548-1151 | Cornell Corporate Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9 | **Timmins**<br>705 235-1950 | Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0 |
| **Kitchener**<br>519 653-5758 | 4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9 | **Toronto (Centre)**<br>416 326-5800 | 625, rue Church, 1er étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5 |
| **London**<br>519 675-7788 | 1200, Commissioners Road Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3 | **Windsor (Centre)**<br>519 973-1441 | Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8 |
| **Mississauga (Ville de)**<br>905 279-7333 | The Emerald Centre, 10, promenade Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6 | | |

**Pour la liste des centres actuels, veuillez consulter le site : *http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr***

# Programme d'apprentissage

Si votre parrain affirme vous avez fait toutes vos heures de travail, que vous avez acquis toutes les compétences exigées et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- Vérifiez le tableau public de l'Ordre des métiers de l'Ontario pour vous assurer que votre adhésion à l'Ordre dans votre catégorie de membre est encore active : https://tmsportal.collegeoftrades.ca/web/ocot-public-services-v3/public-registry
- Suivez les instructions données dans l'Attestation de fin d'apprentissage (Annexe A du Cahier de normes).
- Répondez à toutes les questions du personnel du ministère de la Formation et des Collèges et Universités et, au besoin, fournissez tout autre document se rapportant à la fin de votre apprentissage.
- Après avoir confirmé la fin de votre apprentissage, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités vous délivrera un certificat d'apprentissage et avisera l'Ordre des métiers de l'Ontario que vous avez terminé votre apprentissage.

# Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier dans lequel vous devez passer un examen de qualification, l'Ordre des métiers vous inscrira automatiquement comme membre dans la catégorie des Candidats compagnons pour une période de 12 mois. Ce changement sera apporté à votre compte et au tableau public de l'Ordre.

Votre adhésion à titre de membre de l'Ordre dans la catégorie des Candidats compagnons vous permettra de continuer d'exercer votre métier pour une période de 12 mois pendant que vous vous préparez à passer l'examen de qualification. Si vous exercez un métier à accréditation facultative, ce changement de catégorie de membre signifie automatiquement que vous pouvez passer l'examen de qualification.

Dans les 3 semaines suivant la fin de votre apprentissage, l'Ordre vous enverra une lettre de bienvenue dans la catégorie des Candidats compagnons. Dans cette lettre, il vous expliquera toutes les exigences auxquelles vous devrez satisfaire en ce qui concerne votre adhésion et votre examen, s'il y a lieu (la situation est différente pour les métiers à accréditation facultative et les métiers à accréditation obligatoire).

Si vous avez terminé un programme d'apprentissage qui ne comporte aucun examen, vous pouvez faire une demande pour devenir membre de l'Ordre dans la catégorie des Candidats compagnons après avoir obtenu votre certificat d'apprentissage.

# Comment vous préparer pour votre examen

**Pour savoir si vous devez passer un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification dans votre métier, allez à :**
www.collegeoftrades.ca/wp-content/uploads/tradesOntarioTradesCodes_En.pdf

**Pour obtenir la permission de fixer la date et l'heure de l'examen après que le ministère des Collèges et de la Formation et des Universités aura confirmé que vous avez terminé votre apprentissage,** vous devez tout d'abord communiquer avec les Services à la clientèle de l'Ordre au 647 847-3000 ou sans frais au 1 855 299-0028 pour acquitter les frais d'examen de qualification. Après avoir acquitté ces frais, communiquez avec votre bureau local d'apprentissage du ministère des Collèges et de la Formation et des Universités pour fixer la date et l'heure de votre examen.

**Téléchargez le guide de préparation à l'examen publié par l'Ordre des métiers à** www.ordredesmetiers.ca/ressources/marche-a-suivre-pour-lexamen **et le guide de préparation à l'examen publié par le Sceau rouge à** www.red-seal.ca/w.2lc.4m.2@-fra.jsp.

ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

ordredesmetiers.ca

un salaire en apprenant

PROGRAMME PROGRAM EXCELLENCE

SCEAU ROUGE·RED SEAL

@ordredesmetiers